

POINTS DE REPÈRES

N° 46 - Décembre 2016 - 8 €



Sécurité sociale, allocation universelle :
Sortir des tranchées

Guillaume Lohest
Christine Steinbach

Sécurité sociale, allocation universelle :

Sortir des tranchées

**Guillaume Lohest
Christine Steinbach**

Illustration de couverture : Paul Klee, "Jumeaux", 1930

Ed. responsable : Christine Steinbach, Rue du Lombard, 8 - 5000 Namur
Achévé d'imprimer en décembre 2016 - Dépôt légal D/2016/5622/2

Avec le soutien de la  FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 5 |
| 1. L'allocation universelle à l'épreuve de l'exemple et des enjeux | 9 |
| 1.1. L'exemple des pensions | 10 |
| 1.2. L'exemple des allocations familiales | 12 |
| 1.3. Un exemple risqué : les quotas gratuits d'électricité et de gaz | 14 |
| 1.4. Quelles leçons tirer du projet finlandais ? | 15 |
| 1.5. Et les soins de santé ? | 15 |
| 1.6. L'épreuve des chiffres | 16 |
| 1.7. L'épreuve des enjeux | 18 |
| | |
| 2. La place du travail et de l'emploi dans la société | 25 |
| 2.1. Brève petite histoire de la valeur travail | 26 |
| 2.2. Qu'y a-t-il dans le concept "travail" aujourd'hui ? | 28 |
| 2.3. Le travail structure la société ; la fragilisation de l'emploi structure le néolibéralisme | 29 |
| 2.4. Une allocation universelle est-elle justifiée par « la fin du travail » ? | 30 |
| 2.5. Mise en perspective : vers une réflexion plus large | 31 |
| | |
| 3. Remettre la solidarité en première ligne ? | 33 |
| 3.1. Inquiétudes : l'offensive néolibérale | 34 |
| 3.2. Angles morts : solidarité et participation, basculements et complexité | 35 |
| 3.3. Parallèle : L'ubérisation d'aujourd'hui et l'industrialisation d'hier | 40 |
| 3.4. Vertige : construire de la solidarité à partir de situations éclatées et hybrides ? | 42 |
| 3.5. Hors piste : vers un pacte social nouveau ? | 43 |
| | |
| Conclusion : trois urgences pédagogiques | 47 |
| | |
| Notes | 49 |
| | |
| Bibliographie | 51 |



Introduction

En 2012, les Equipes Populaires (EP) et Présence et Action Culturelles (PAC) lançaient ensemble une campagne de sensibilisation intitulée « Tous des glandeurs !? ». Cette action a largement mobilisé les militants des deux mouvements d'éducation permanente, qui se sentaient en colère. Colère d'entendre de manière répétée dans les grands médias un discours politique de « droite décomplexée » stigmatiser les chômeurs, opposés dans des petites phrases assassines à « ceux qui se lèvent tôt pour travailler ».

Les chômeurs-ses sont, faut-il le rappeler, des travailleurs ayant perdu leur emploi ou ne trouvant pas d'emploi et qui ont droit, en contrepartie, à un revenu de remplacement appelé allocation de chômage. A chaque crise économique, l'histoire montre que cette partie de la population se retrouve dans la ligne de tir de décideurs économiques et politiques qui, se sentant impuissants à résoudre le manque d'emplois, s'en prennent à ceux qui en sont privés¹... et au dispositif qui leur assure un revenu de remplacement issu de la solidarité collective.

Pour les EP et PAC, il s'agissait de dénoncer fermement ces discours malsains préluant à des mesures de régression sociale qui allaient non seulement pousser vers la pauvreté des hommes et des femmes par milliers ; mais aussi affaiblir la solidarité elle-même dans ses fondements, en contestant ses principes et en amenuisant sa portée. Ce qui fut fait avec la limitation dans le temps des allocations de chômage et leur dégressivité accrue.

Dans le cadre de cette campagne, des débats ont eu lieu à divers endroits de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et au cours de ces débats, beaucoup de personnes sans emploi sont venues témoigner du parcours parfois surréaliste de l'activation, depuis les formations qui ne mènent nulle part jusqu'aux emplois qui ne durent jamais en passant par les vexations du contrôle, les erreurs administratives, les mesures d'insertion sociale là où ce qu'ils demandent c'est l'insertion par l'emploi.

1. Un revenu de base, pour vivre, tout simplement

Au cours de ces débats, une idée est revenue à plusieurs reprises : et pourquoi pas un revenu de base inconditionnel ? Une telle proposition ne relève-t-elle pas tout simplement du bon sens afin de concrétiser ce qui paraît d'évidence un droit fondamental : celui d'exister. N'est-ce pas la voie pour pouvoir aussi choisir librement l'activité qu'on voudrait exercer au lieu d'accepter en désespoir de cause n'importe quel job alimentaire pour échapper aussi bien à l'absence de perspectives qu'au contrôle de l'ONEM ?

Octroyer un revenu accordé sans conditions et sans contrôle ; un revenu suffisant pour pouvoir vivre dignement, libérant de cette intrusion qui s'est accentuée au point que le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) parle de « déprivation de la vie privée »... Un revenu qui nous libère du travail non choisi et parfois vécu dans des conditions très douloureuses. Un revenu enfin qui permette aussi le choix d'autres activités hors emploi. Cette idée en séduisait beaucoup.

Elle soulevait cependant un cortège de questions et d'objections. Sur les modalités d'abord : à combien un tel revenu devrait-il et pourrait-il se monter ? Doit-il être conçu comme un minimum, un socle de base ? Ou au contraire suffire pour pouvoir en vivre sans autre revenu ?

Question tout aussi délicate : à qui ce revenu de base « inconditionnel » serait-il accordé ? Lorsque l'on parle d'allocation universelle (AU), jusqu'où comprend-on le qualificatif « universel » ? Jusqu'où veut-on l'admettre ? S'adressera-t-elle à tout le monde ? Ou seulement aux pauvres ? Ou seulement aux Belges ? Et ceux qui « ne veulent pas travailler », y auraient-ils droit ? Et ceux qui « ne le méritent sûrement pas » ? Et les riches ? Albert Frère recevrait-il une allocation universelle ? Et puis comment financer ce revenu ? Etc.

2. Un revenu de base à la sauce solidaire, ou « nature » ?

Dans les discussions qui ont émergé spontanément sur l'allocation universelle au cours de cette campagne, la question du système dans lequel elle s'inscrirait a également effleuré les esprits. Pour la majorité des participants, l'adoption d'un revenu de base inconditionnel ne signifiait pas pour autant l'abandon du dispositif de sécurité sociale ni des services collectifs que finance l'impôt ou à la place de ceux-ci. En même temps, certaines personnes expliquaient qu'ils ne voyaient pas, étant donné la carrière chaotique et précaire qui se profilaient devant eux, de quelle façon ils pourraient être de réels contributeurs de la Sécu ni ce qu'elle leur apporterait :

« J'ai 28 ans, et avec mon diplôme de psychothérapeute, je n'ai jamais pu trouver d'emploi stable. Je fais des remplacements, de trois mois, six mois ou un an, chaque fois suivi de périodes de chômage et de recherches qui me mènent parfois loin de ma formation. Je ne sais pas dans quelle mesure je vais vraiment pouvoir contribuer à la Sécu dans l'avenir. Mais ce que je sais déjà, c'est que je n'aurai pas une pension décente ».

Avec ce questionnement, nous touchons plus au cœur de la problématique, aux valeurs que nous défendons, sur le modèle de société que nous voulons. Et là aussi, les questions fusent.

L'allocation universelle est-elle un concept qui peut contribuer à renforcer la solidarité ou au contraire favorisera-t-elle la responsabilité, voire la débrouille individuelle ?

Est-elle un possible instrument de lutte amplifiée contre les inégalités sociales ou encouragerait-elle au contraire l'acceptation d'une société à deux vitesses, entre ceux qui, faute de capital financier, culturel, social, etc., devront s'en contenter ; et ceux qui pourront la compléter par d'autres revenus ?

L'allocation universelle serait-elle un levier pour relancer une réduction collective du temps de travail ou, dans une tout autre direction, servirait-elle à justifier le développement des « mini-jobs à vie » ? Se profile-t-elle comme un facteur de transformation sociale ou n'a-t-elle que la capacité de poser des emplâtres sur les urgences sociales ? Est-ce qu'elle permettrait de conquérir une plus grande liberté dans les choix de vie ou est-ce qu'en réalité, elle contraindrait à une plus grande solitude, dans la mesure où ces choix de vie trouveraient moins d'appui dans des systèmes collectifs ?

Et avec ces quelques illustrations, nous n'avons pas fait le tour des questions que ce concept suscite.

3. La force d'une utopie est de questionner

S'il y a bien un mérite que l'on doit d'emblée lui reconnaître, et qui est propre aux utopies, c'est que l'allocation universelle provoque le débat sur des questions qui s'avèrent essentielles. Dans un contexte qui n'a que trop tendance à nous laisser croire qu'il n'y a pas d'alternative aux politiques néolibérales en cours depuis trente ans dans le monde, et plus sensiblement depuis quelques années en Belgique, ce débat est salutaire puisqu'il incite à réexaminer une série de dispositifs institutionnels, tels la sécurité sociale et ses différentes branches ; les aides à l'emploi ; ou encore l'aide sociale... Et de les réexaminer dans leurs fondements comme dans leur évolution en les passant au crible des valeurs que nous portons pour tenter d'identifier dans quelle mesure l'allocation universelle peut ou ne peut pas y apporter un développement bienfaisant pour la population.

C'est cette puissance utopique du débat qui a motivé les Equipes Populaires à s'emparer de la question dans la foulée de la campagne « Tous des glandeurs !? » que nous évoquions.

Une première étape a consisté en une publication qui s'intéressait à ce qu'on nommera la préhistoire de l'allocation universelle. Avant que le débat sur le concept proprement dit, pensé autour d'un revenu de base inconditionnel, ne trouve une vie propre dans l'espace public dans les années '80, il y a eu des idées, des propositions émises par des penseurs d'horizons divers qui peuvent être présentées comme des prémices de l'allocation universelle. La manière dont ces penseurs analysent le contexte socio-économique de leur époque est d'ailleurs tout aussi intéressante sinon plus, que les propositions elles-mêmes. Et reflètent évidemment des tensions, des oppositions politiques (au sens d'une vision de la société) qui font écho actuellement.

Pour la deuxième étape, il s'imposait de revenir à notre époque et sur notre territoire, afin de questionner la pertinence de cette utopie, compte tenu du contexte socio-économique et politique actuel. Car nous ne vivons pas sur la lune, ou toute autre terre nouvelle et vierge. Mais dans un pays qui possède un système de solidarité intelligemment conçu, produit de l'histoire de travailleurs en lutte, qui mutualisent une part du salaire payé par l'employeur pour financer des revenus de remplacement, des soins de santé pour tous... Alors revient cette autre idée : ne faut-il pas résister au délitement de la sécurité sociale plutôt que de promouvoir un autre système qu'on viendrait plaquer d'en haut, au mépris des rapports de force à l'œuvre ?

Pour concrétiser cette deuxième étape, nous avons organisé en octobre 2015 un colloque réunissant l'économiste Philippe Defeyt, cofondateur du Réseau européen pour un revenu inconditionnel (angl. BIEN) ; Mateo Alaluf, sociologue du travail ; et Laurence Blésin, philosophe et directrice de FEC (Formation, Education et Culture).

La présente étude est inspirée de ces trois intervenants, que nous remercions pour leur précieux éclairage.

C'est ainsi que la première partie ouvre la discussion entre deux protagonistes, Philippe Defeyt et Mateo Alaluf, à partir d'exemples d'applications potentielles, principalement dans le cadre de la sécurité sociale. L'allocation universelle est ici mise à l'épreuve en tant qu'instrument complémentaire au modèle.

Dans une deuxième partie, nous nous intéresserons à un questionnement essentiel qui sous-tend le débat sur l'AU elle-même : c'est celui du sens du travail aujourd'hui, de la place qu'il

occupe, de la valeur que la société lui octroie. A quelles conditions le travail reste-t-il structurant pour les personnes et pour la société ? Partant de là, quel est le projet de société que nous voulons alors défendre ? Laurence Blésin nous aidera à baliser le chemin de ce questionnement.

La troisième partie procède d'un constat et d'une intuition. Le constat, c'est que le débat sur l'allocation universelle prend bien souvent des allures de guerre de tranchées : « *C'est une machine à précariser, un cheval de Troie du néolibéralisme* » disent les uns. « *La sécurité sociale n'est plus adaptée aux mutations de notre époque* » disent les autres. Et chacun chérit son idée, aménage sa tranchée et affine ses angles de tir.

Et nous nous sentons un peu frustrés. Dans les trajectoires d'éducation populaire, des tensions (souvent passionnantes) naissent de la confrontation entre les nombreux témoignages d'une réalité complexe, en éclatement et le désir de préserver les valeurs de solidarité et de justice. De ces tensions, nous sommes désireux de tirer de nouveaux chemins de débats, de garder ouverts les questionnements. L'allocation universelle peut-elle être un outil catalyseur d'une Sécu capable d'intégrer les réalités du monde qui se dessine, pour mieux servir les principes fondamentaux de solidarité qui la guident ?

Nous proposons donc dans cette dernière partie d'explorer une intuition. Celle que la sécurité sociale, dont nous héritons tous, et l'allocation universelle, que certains préconisent, sont toutes deux porteuses de valeurs progressistes légitimes. Cette intuition s'est transformée en choix : celui de sortir des tranchées pour rejoindre la complexité du réel, les fractures et les évolutions du monde du travail, l'épaisseur des dynamiques sociales. Dans l'optique d'interroger une perspective plus large, celle d'actualiser le pacte social.

Bonne lecture.

1.

L'allocation universelle à l'épreuve de l'exemple et des enjeux

Quand on développe un sujet comme celui qui nous occupe, à savoir l'allocation universelle, il importe de ne pas en parler comme si nous étions sur la lune, dans une bulle théorique, mais bien ici et maintenant, sur terre, dans le cadre de rapports de force et de pouvoir tels qu'ils existent.

Il ne s'agit donc pas d'une discussion sur des concepts plus ou moins fumeux, plus ou moins idéalisés, mais de savoir ce qu'il convient aujourd'hui de faire, quels sont les enjeux, ce que cela signifie dans notre monde actuel.

Dans ce chapitre, nous nous appuyerons sur une démonstration que fait Philippe Defeyt, économiste et cofondateur du Collectif Fourier et du Réseau européen BIEN, sur ce que pourrait être une formule d'allocation universelle. Il la décline pour ce faire selon trois exemples : le premier concerne la pension légale. Le deuxième s'intéresse aux allocations familiales. Le troisième exemple se risque sur le terrain de l'accès à un bien vital, celui de l'énergie. Comme nous le verrons, Philippe Defeyt promeut l'allocation universelle non pas en lieu et place de la sécurité sociale mais plutôt comme un outil s'inscrivant dans ce cadre de solidarité organisée et propre à le faire évoluer. Face à son argumentaire, ces trois illustrations sont passées au crible de la critique du sociologue du travail Mateo Alaluf. Pour lui, il s'agit d'analyser l'option d'un revenu inconditionnel compte tenu de la dynamique politique dans laquelle il s'inscrirait : celle d'un désinvestissement de l'Etat et d'une sécurité sociale qui devient la variable d'ajustement du budget public.

Dans un second temps, nous poursuivrons cette confrontation des visions autour de quelques cas et enjeux d'actualité (la proposition finlandaise, les soins de santé, l'ubérisation de l'économie et un regard féministe), ainsi qu'avec un détour par les ordres de grandeur des montants proposés dans différentes versions d'allocation universelle.

Ce chapitre est donc celui de la mise en perspective de deux visions, celle d'une société d'AU et celle d'une société basée sur la sécurité sociale. Pour un temps, nous faisons place à cette confrontation critique : nous regarderons ici l'AU et la sécurité sociale comme deux propositions concurrentes.

« *L'allocation universelle est avant tout dotée d'une immense puissance créatrice.* » Philippe Defeyt

« *Nous sommes sur terre et pas sur la lune.* » Mateo Alaluf

1.1. L'exemple des pensions

Abordons l'allocation universelle par la comparaison avec la proposition d'une pension de base. Cette proposition existe depuis un certain temps au sein de la gauche bien qu'elle ait perdu de sa vigueur, dans la foulée de la crise économique et financière et suite à la mise en œuvre de politiques néolibérales, notamment.

1.1.1. Les trois piliers de pension

Commençons par rappeler très brièvement comment fonctionne le système actuel. La pension légale (aussi appelée premier pilier de pension) est financée principalement par les cotisations sociales. C'est le système par répartition. Il comprend trois régimes distincts : la pension pour les salariés, celle pour les indépendants et celle pour le secteur public. Dans le régime des salariés (le groupe le plus important), le montant perçu par le travailleur dépend de trois facteurs : le nombre d'années de sa carrière, les rémunérations qu'ils a perçues au cours de celle-ci et sa situation familiale.

Lorsque les ressources de la personne pensionnée atteignent un montant inférieur au seuil de pauvreté, celle-ci peut obtenir un complément appelé GRAPA (Garantie de revenu aux personnes âgées). Là aussi, la situation familiale intervient pour fixer le montant, aux taux ménage ou isolé.

L'Etat consacre également de l'argent public à travers diverses exonérations fiscales, afin d'inciter les travailleurs à se constituer une épargne privée en vue de leur retraite. C'est le système par capitalisation, au moyen d'un compte ou bien d'une assurance épargne pension. On parle ici du troisième pilier de pension, le second étant l'assurance-groupe que tout employeur peut proposer à ses salariés et qui correspond à un avantage extra-légal.

1.1.2. Un socle de base au sein du premier pilier

Pour réorganiser la pension légale en fonction d'une pension de base, il s'agirait de considérer l'ensemble des moyens publics consacrés aux pensions, pour les redistribuer selon le mécanisme suivant : chaque travailleur-se perçoit une somme de base identique (ex. 600 €/mois). Le solde reste déterminé et réparti selon la carrière.

Instaurer ce socle financier reviendrait à mettre en place une allocation universelle pour les plus de 65 ans. Dans un tel système, explique Philippe Defeyt « *et à moins de méconnaître les mécanismes de redistribution des revenus, personne ne conclura qu'on a ainsi signé la fin de la solidarité. Ni ne s'inquiètera de savoir si les interlocuteurs sociaux ont encore un rôle à jouer dans la Sécu* ».

En revanche, la pension de base s'avère un outil de lutte contre les inégalités puisqu'en redistribuant une même somme sous forme d'un socle commun, les écarts entre les plus hautes et les plus basses pensions s'en trouvent réduits.

En même temps, on fait disparaître le taux ménage, qui résonne comme une malheureuse survivance du 19^e siècle. Il ne sera donc plus nécessaire de contrôler qui vit avec qui, ni de se demander ce que l'on perdrait à se marier.

1.1.3. Les piliers sont concurrents, pas complémentaires

Mais s'agirait-il véritablement d'un outil de lutte contre les inégalités, voire contre la pauvreté ? Notons, d'emblée, que la Grapa actuelle est déjà de 800 ou 900 € (sous condition de revenus).

Même si l'on supposait qu'une telle somme était suffisante et un progrès pour les personnes concernées, qu'est-ce qu'un tel fonctionnement signifierait ? Que se passerait-il si l'on avait une pension de base, appelée socle, avec d'autres revenus qui s'ajouteraient ?

Mateo Alaluf pointe la dérive majeure d'un revenu universel comme pourrait l'être la pension de base : c'est que toute la logique de démantèlement de la sécurité sociale actuelle consiste à en faire une sécurité sociale de base, pour les pauvres, pour ceux qui en ont besoin, pour certaines catégories de la population. Et pour les autres, c'est fini, ce sont des assurances privées qui devraient prendre le relais, dans une logique de capitalisation.

Faire baisser les taux de remplacement (des retraites, du chômage également) est une stratégie néolibérale. Pourquoi ? Parce qu'en réalité, par exemple, les trois "piliers" du système des pensions ne sont pas des piliers complémentaires, qui s'ajoutent les uns aux autres, mais des piliers concurrents.

Pour que les pensions privées se développent et prospèrent, il faut qu'il y ait une pension de base qui soit faible. Certes - et Mateo Alaluf l'entend bien - la proposition de Philippe Defeyt comme celles de nombreux autres partisans (de gauche) de l'allocation universelle n'ont pas pour but d'appauvrir la population en promouvant un modèle au sein duquel tout le monde devait se contenter d'une pension insuffisante de 600 €. De même, l'on sait que Philippe Defeyt n'est pas favorable à la privatisation des pensions, un système dans lequel seuls ceux et celles qui ont la possibilité d'épargner se constituent une pension privée qui sera investie dans des fonds de pension, lesquels contribueront encore davantage à déforer le système de sécurité sociale, etc. De nombreux partisans de l'allocation universelle à gauche ne veulent évidemment pas d'un tel scénario. Mais il n'en reste pas moins que, en dépit de leurs intentions généreuses,

dans le rapport de force tel qu'il fonctionne actuellement, l'instauration d'une pension-socle aujourd'hui ouvrirait une large avenue à la privatisation des pensions. Car cela impliquerait que les pauvres auraient une pension de base, et que ceux qui ont la possibilité d'épargner auraient un complément issu d'une capitalisation privée. Ce serait la fin du système de pensions par répartition.

1.2. L'exemple des allocations familiales

Supposons maintenant que le débat porte sur les allocations familiales. Et qu'il soit question de réorienter ce dispositif sur le droit de l'enfant.

1.2.1. Le système actuel

En Belgique, la toute grande majorité des familles perçoivent une allocation pour chaque enfant. Le montant octroyé dépend du rang de l'enfant (son ordre d'arrivée dans la fratrie), de son âge, d'un handicap éventuel et de la situation de revenus des parents, qui peuvent donner droit à des suppléments. Ces montants sont actuellement versés par l'une des quatorze caisses d'allocations familiales auxquelles les employeurs peuvent souscrire, ou par Famifed (ex-ONAFTS). L'Agence fédérale pour les allocations familiales fait office de régulateur desdites caisses et est aussi elle-même une caisse de prestations pour la plus grande partie du personnel du service public et pour les familles les plus fragilisées qui ne peuvent y accéder par un autre régime.

1.2.2. Une allocation sur base du droit de l'enfant

Cela signifierait que chaque enfant percevrait une somme identique jusqu'à l'âge de 25 ans, par exemple. Et ce indépendamment de sa situation, qu'il s'agisse du rang qu'il occupe au sein de la famille (son ordre d'arrivée dans la fratrie), de son parcours scolaire, de la profession de ses parents, etc. Le seul critère de variabilité serait celui de l'âge.

En réalité, note Philippe Defeyt, c'est probablement dans ce sens que s'oriente le gouvernement wallon. On se rappelle que les allocations familiales ont fait l'objet d'un transfert dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat belge et sont désormais une compétence régionale. L'idée de concevoir son octroi selon le principe d'un droit de l'enfant n'est pas neuve. Le socialiste Philippe Busquin la promouvait déjà en 1989 (tout comme la pension de base d'ailleurs) alors qu'il était ministre des affaires sociales.

Or accorder une somme identique à chaque enfant jusqu'à 25 ans ne revient-il pas, selon Philippe Defeyt, à mettre en œuvre une allocation universelle pour les moins de 25 ans ? Et faudrait-il craindre pour autant une augmentation des inégalités ou l'affaiblissement du rôle des interlocuteurs sociaux ?

1.2.3. Qu'est-ce que les allocations familiales ont à voir avec l'allocation universelle ?

Pour Mateo Alaluf, le système des allocations familiales procède d'une tout autre philosophie que celle de l'allocation universelle. Un petit détour par l'Histoire s'impose.

Le système de sécurité sociale belge s'est constitué petit à petit dans l'entre-deux-guerres, sur une formule que l'on qualifie de "bismarckienne"², c'est-à-dire fondée sur les salaires et sur le statut professionnel. Pour autant, ce système, pendant la guerre - en particulier pendant la résistance en Belgique - se rêvait "beveridgien", c'est-à-dire universel. *« On parle souvent d'un Pacte social signé en 1944. En réalité, il n'y a jamais eu de "pacte" social, mais un projet d'accord de solidarité sociale élaboré à Londres d'une part, et l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 instaurant un système de sécurité sociale, d'autre part. Mais le projet d'accord de solidarité sociale n'a jamais été approuvé, parce que les syndicats, en particulier, y étaient opposés. Il est resté un projet d'accord. Et si les syndicats ne voulaient pas du projet d'accord de solidarité sociale importé de Londres, c'est qu'ils rêvaient plutôt de l'universalisation de la sécurité sociale. »*

Nous pouvons donc parler, pour évoquer le système belge de sécurité sociale, d'un système « bismarckien » qui se rêve comme « beveridgien », depuis la Seconde Guerre mondiale.

Lorsque l'arrêté-loi de 1944 est signé, avant même la libération (à ce moment on craint la résistance et les "rouges" c'est-à-dire les communistes), il est provisoire. Car à côté de la sécurité sociale existe encore un système subsidiaire, résiduel, d'aide sociale, voué à disparaître.

A partir de 1945 et jusqu'aux années '80, on s'engage dans un mouvement d'universalisation de la sécurité sociale. Tous les régimes qu'elle comporte ont évolué en ce sens. Certains l'ont été tout à fait : c'est le cas des allocations familiales, des soins de santé, qui s'adressent à la grande majorité de la population. Mais le régime du chômage, pourtant moins susceptible d'être universalisé car fondé sur les salaires, s'est également étendu. En s'ouvrant tout d'abord aux diplômés qui s'orientaient vers le salariat (les filières techniques et professionnelles) ; puis à l'ensemble des diplômés, sous la forme d'allocations de chômage, devenues plus tard des allocations d'attente ou de stage. Le rêve de la sécurité sociale est donc bien un rêve d'universalisation, qui a connu un accomplissement progressif jusqu'au début des années '80. C'est-à-dire jusqu'à l'arrivée des gouvernements de Reagan aux Etats-Unis, de Thatcher en Angleterre, et de Martens-Gol en Belgique, ce dernier instaurant alors le statut de cohabitant. Cela met fin à un long mouvement historique et brise toute la tendance d'universalisation de la sécurité sociale.

1.2.4. L'allocation universelle procède d'une remise en cause de la sécurité sociale

Selon Mateo Alaluf donc, les allocations familiales n'ont rien à voir avec l'allocation universelle. Elles sont au contraire le résultat d'un mouvement d'universalisation de la sécurité sociale.

Les partisans de l'allocation universelle, en toute bonne foi d'ailleurs, ont tendance à aller chercher dans l'histoire des arguments qui n'ont rien à voir avec ce concept. Jamais le débat sur les allocations familiales n'a ressemblé à un débat tel qu'on l'a aujourd'hui sur l'allocation universelle. Les débats sur l'allocation universelle ont commencé dans les années '60, avec l'économiste Milton Friedman, par toute une série de critiques vis-à-vis de la sécurité sociale. Les arguments actuels, qui avancent l'allocation universelle comme une "alternative" à la sécurité sociale,

laquelle ne serait plus adaptée à notre monde actuel, reflètent exactement la critique construite dans les années '60. En Belgique, à la même époque, une critique de la sécurité sociale apparaît dans le monde social-chrétien de type "familialiste", chez quelqu'un comme Herman Deleeck par exemple. Ce penseur important, professeur à l'université d'Anvers, se voulait un défenseur de la sécurité sociale par ailleurs mais la critiquait car il estimait nécessaire d'opérer un meilleur ciblage des mesures. C'est lui qui avance cette fameuse idée de *l'effet Matthieu*, selon laquelle le système de sécurité sociale ferait de la redistribution certes, mais à l'envers : ceux qui auraient le plus recevraient plus, et ceux qui auraient moins recevraient moins. Cette critique délétère, terrible, sera reprise immédiatement dans les années '80 par les auteurs du manifeste du Collectif Fourier et ne cessera de faire son chemin auprès des tenants de l'allocation universelle.

Encore une fois, martèle Mateo Alaluf, nous sommes en présence de pensées et de systèmes concurrents, comme pour les pensions. Quelles que soient les intentions généreuses de départ, la sécurité sociale et l'allocation universelle sont des formes d'organisation concurrentes, qui correspondent à des formes de société différentes.

1.3. Un exemple risqué : les quotas gratuits d'électricité et de gaz

Philippe Defeyt prend un troisième exemple de champ d'intervention pour son analyse comparative. Cette fois, il ne s'agit plus d'un volet de la sécurité sociale mais de l'accès à une ressource énergétique, l'électricité, indispensable pour permettre à chacun-e d'assurer des besoins de base et de mener une vie conforme à la dignité humaine.

L'économiste rappelle à ce propos qu'en 2003, le gouvernement flamand de l'époque, sous l'impulsion du socialiste Steve Stevaert, avait décidé d'octroyer un quota de kWh gratuits à chaque personne, indépendamment de sa composition de ménage et du montant de ses revenus³. Cette mesure avait été prise pour inverser la logique tarifaire en vigueur dans le secteur depuis la libéralisation. En effet, le tarif du kWh est dégressif, ce qui veut dire que plus le client est gros consommateur, moins il paie cher l'électricité au kWh. Ceci est dû au « terme fixe » ou redevance, c'est-à-dire la somme facturée indépendamment de la consommation. Cette logique tarifaire est socialement injuste car les ménages plus pauvres étant majoritairement les plus petits consommateurs d'énergie, ils paient leur électricité plus cher. L'allocation de kWh gratuits aux ménages, telle que pratiquée par le gouvernement flamand, revient donc à mener une politique de redistribution, non pas de revenus, mais du pouvoir d'achat. Et, ajoute Philippe Defeyt, qui pourrait considérer cela comme une régression ?

Ce troisième exemple ne laisse pas de surprendre Mateo Alaluf. Il rappelle que quand on parle d'allocation universelle, en Belgique, on sait précisément de quoi on parle, car ce concept a été plutôt bien défini dans notre pays par Philippe Van Parijs, Philippe Defeyt, etc. C'est différent à l'échelle européenne où cette notion peut recouvrir des choses très diverses et parfois contradictoires.

Or, précisément, en Belgique, quand on évoque l'allocation universelle, il s'agit d'une allocation sous forme monétaire, c'est-à-dire une certaine somme accordée inconditionnellement à tout citoyen à partir d'un certain âge, somme dont les citoyens font ensuite ce qu'ils souhaitent. C'est tout à fait distinct de politiques de gratuité, qui sont en quelque sorte des dons "imposés" aux citoyens, sous forme de quotas gratuits sur certaines ressources essentielles. La comparaison

entre l'allocation universelle et les quotas gratuits ne semble donc pas pertinente pour Mateo Alaluf, car elle repose sur l'hypothèse que l'allocation universelle se confondrait avec une somme nécessaire pour couvrir certains besoins essentiels, ce qui n'est pas le cas.

1.4. Quelles leçons tirer du projet finlandais ?

En exposant trois hypothèses de déclinaisons d'une allocation universelle, Philippe Defeyt entend aussi démontrer que celle-ci est d'abord et avant tout une idée dotée d'une immense puissance créatrice. Il plaide alors pour que l'on ne tombe pas dans la tentation de se focaliser sur un débat « pro » ou « anti » allocation universelle, en se laissant influencer par des représentations, par celui ou celle qui en parle... De même il récusé le fait qu'il s'agisse d'une idée de droite : « *C'est ce qui se dit depuis que la Finlande l'a mise sur la table. Certes la Finlande est un gouvernement de droite. Cela ne veut pas dire que l'AU est une proposition de droite, et il n'est pas certain que le pays décidera quoi que ce soit car les représentants des partis au gouvernement ne sont pas d'accord entre eux* ».

Pour Mateo Alaluf, la volonté de la majorité des partis finlandais au pouvoir d'instaurer une allocation universelle, ainsi que quelques autres cas dans d'autres pays, ont apporté dans le débat une dimension pratique qui n'existait pas jusqu'alors dans les différentes versions (théoriques) d'allocation universelle. Ce qu'il adviendra de ce projet, nul ne le sait car le chantier est énorme. Mais le sociologue estime aussi que le débat finlandais nous enseigne au moins une autre chose essentielle, d'ailleurs confirmée par le débat belgo-belge entre Georges-Louis Bouchez (MR) et Philippe Defeyt (Ecolo) : c'est que plus le montant de l'allocation proposée est élevé, plus l'on se trouve à droite de l'échiquier politique, dans le camp libéral, à rebours de ce que le sens commun nous inciterait à penser. Les partis de gauche et écologistes proposent, au contraire, des montants plus bas. L'explication est simple : plus le montant est élevé, plus on détruit la sécurité sociale. Parce qu'il faut évidemment financer une telle allocation. Or, dès que l'on atteint des montants de l'ordre de plusieurs centaines d'euros, on est obligé de toucher aux transferts sociaux pour financer une allocation universelle.

De façon spontanée, les observateurs du débat ont tendance à penser que les versions de "droite" sont celles qui proposent des montants très bas, et que les versions "de gauche" proposent des montants plus élevés qui permettraient de vivre. Pourtant, c'est justement l'inverse, car on touche à la réalité des institutions politiques : à gauche, parce qu'on sait précisément la valeur de la sécurité sociale, on avance des montants qui permettent de la préserver au moins en partie, tandis qu'à droite, l'objectif plus ou moins avoué est de basculer de la logique assurantielle de la sécurité sociale (qui plus est, cogérée avec le monde syndical) à une logique d'assistance moins contraignante pour le libre marché.

1.5. Et les soins de santé ?

Pour Philippe Defeyt, loin de menacer la solidarité et le rôle de l'Etat, l'allocation universelle permettrait de renforcer au contraire les principes de l'Etat-Providence en l'assortissant d'une plus grande autonomie des personnes, en diminuant le clientélisme et en favorisant la participation de la société civile. « L'Allocation universelle, c'est l'Etat-Providence 2.0. »

L'illustration donnée par les trois exemples exposés ont aussi vocation à mettre en évidence quelques réflexions essentielles à l'appui de cette vision. La première étant qu'on ne peut pas

effacer septante ans d'histoire de la sécurité sociale (et davantage puisqu'elle remonte bien avant la date de 1944). C'est tellement vrai qu'aucun défenseur de l'AU en Belgique, ne songerait à prendre l'argent des soins de santé pour la financer. Même si là aussi, ajoute Philippe Defeyt, des réformes sont nécessaires.

Par ailleurs, si Philippe Defeyt évoque l'Etat-Providence, c'est parce qu'il ne conçoit pas l'allocation universelle en opposition à un Etat fort, à savoir un Etat capable de fixer des règles, notamment sur le marché du travail : salaire minimum, négociation des horaires, conventions collectives de travail... L'AU ne doit en aucun cas dispenser non plus l'Etat de créer les conditions du bonheur pour tous ses citoyens.

Certes, répond Mateo Alaluf, aucune version, aucun ouvrage consacré à l'allocation universelle, de quelque tendance que ce soit, ne propose de supprimer les soins de santé. Mais, encore une fois, il faut avoir à l'esprit qu'il s'agit de dynamiques, et non de théories figées. Or, la même logique pourrait se retrouver à l'œuvre et la seule question qui se poserait alors serait : à quel moment basculerait-on aussi en ce domaine dans une logique de "socle", c'est-à-dire un seuil au-delà duquel les soins de santé ne seraient plus couverts par la sécurité sociale, mais par des assurances privées ? Nous serions automatiquement dans un processus de privatisation des soins de santé... n'oublions pas que les deux plus gros postes de la sécurité sociale, ce sont les soins de santé et les pensions. C'est là-dessus que pèse la privatisation. Aux yeux de Mateo Alaluf, même si aucun de ceux qui proposent une allocation universelle, qu'ils soient de droite ou de gauche, n'évoque l'idée de privatiser les soins de santé, il est inéluctable que ceux-ci basculeraient rapidement dans des systèmes de socles. Car, martèle-t-il régulièrement, nous ne sommes pas sur la lune mais dans des rapports de force tels que nous les connaissons aujourd'hui.

1.6. L'épreuve des chiffres

L'allocation universelle, comme son nom le laisse entendre, est un revenu octroyé à tous de manière inconditionnelle. Cette inconditionnalité implique en premier lieu que les situations de vie n'entrent plus en ligne de compte pour déterminer un montant d'allocation ou d'aide sociale comme c'est le cas actuellement. Peu importe que l'on vive ou non avec quelqu'un. Exit donc les contrôles touchant au statut, aux revenus, à l'âge, etc. En tant que président de CPAS, Philippe Defeyt a pu observer les conséquences de ces politiques de conditionnalités, en particulier l'illisibilité dans l'effectivité des droits sociaux : « *Combien de fois ai-je entendu que dans telle ou telle situation, il est impossible de dire quelle sera la décision de la Sécu ?* ».

Ensuite, puisque ce revenu est inconditionnel, il s'adresse aux riches aussi. Sur ce point, Philippe Defeyt montre une pointe d'agacement lorsqu'on lui renvoie l'exemple d'Albert Frère. Un tel homme avec sa fortune pourrait-il aussi bénéficier d'une AU ? « *Oui, répond-il, car le problème n'est pas que M. Frère reçoive un revenu de base inconditionnel. Le problème est que M. Frère paie des impôts sur ses plus-values ! C'est le résultat final qui compte* ». Surtout dans une société comme la nôtre qui compte de multiples mécanismes de redistribution des revenus.

Les promoteurs de l'allocation universelle perçoivent toutefois la nécessité d'établir des différences dans l'octroi du revenu inconditionnel pour ce qui regarde les situations de handicap ou de maladie. C'est déjà le cas dans le dispositif actuel de la Sécu. Un beau débat en perspective et qui illustre l'intérêt de débattre de l'AU en articulation avec les mécanismes existants. Car, souligne Philippe Defeyt, on pourra en profiter pour interroger les logiques qui conduisent à ce qu'il y ait une différence sensible dans le montant de l'allocation de remplacement selon que l'on est chômeur ou malade. Dans les deux cas, il y a incapacité à gagner sa vie, et ce involontairement. Il

n'y a objectivement aucune différence qui se justifie. Ce sont des considérations subjectives qui entraînent des hiérarchies implicites. Certes, une personne malade a besoin de soins, ce qui entraîne un coût, mais cela relève du domaine des remboursements des soins de santé et non pas de l'allocation de remplacement. C'est sans nul doute la dépréciation du statut de chômeur qui motive une telle différence.

1.6.1. Revenu « en soi » ou revenu « socle » ?

Se pose ensuite la question du montant de ce revenu inconditionnel. Il existe deux thèses, comme évoqué plus haut. La première dit que l'AU doit permettre à l'individu de se libérer totalement du travail, tout au moins dans le cadre d'un emploi. Dans ce cas, les montants cités sont plutôt de l'ordre de 1.500 € mensuels et c'est à cette thèse que travaille un groupe en lien avec l'association pour le revenu de base. Ce montant de 1.500 € (par personne) est à rapprocher du revenu moyen d'un ménage belge. En supposant ce ménage composé de deux travailleurs ayant chacun un emploi et un salaire de 1.500 €, et d'un jeune avec un revenu de 600 €, on arrive en effet à un revenu total de de 3.600 €.

Mais pour Philippe Defeyt, la thèse à la base d'un tel montant conduirait à instaurer un système dédouanant ceux et celles qui le souhaitent de toute participation à la vie de la société. La sphère de l'emploi reste indispensable. Il est donc partisan d'un système permettant plutôt aux individus d'articuler plusieurs sphères dans leur vie. En référence aux travaux du philosophe français André Gorz sur la catégorisation du travail, il identifie ainsi trois sphères : celle du travail autonome, celle du travail exercé dans le cadre d'un emploi et celle de l'activité libre (artistique, associative, militante ou autre). « *C'est l'équilibre entre ces 3 sphères, qui peut varier d'une personne à l'autre et d'un moment de l'existence à un autre, qui peut augmenter le niveau de bonheur dans notre société* ». Chacun doit avoir le droit d'exercer une activité autonome. Mais ceci implique de pouvoir la financer. Cela n'évacue pas pour autant le devoir de participer aux activités de production de biens et de services nécessaires dans une société, même si le nombre d'heures de travail dans l'emploi se réduit.

Dans cette seconde thèse, l'allocation universelle doit représenter un **socle** financier. Dans ce cas, le montant envisagé est plutôt de l'ordre de 600 €. Cette somme permet-elle de vivre ? Sans doute pas. Il faut cependant souligner qu'aujourd'hui, en Belgique, des centaines de personnes sont obligées de se débrouiller avec une telle somme.

Bien évidemment, il ne s'agit pas de consolider un état de misère et une mauvaise redistribution des revenus. Mais de garantir l'octroi d'une somme de base, qui peut être complétée.

Revenons à l'exemple de la pension recalculée en fonction d'un montant de base. Ce revenu socle peut être complété de la manière la plus simple en fonction de la carrière, comme c'est déjà le cas actuellement. La grande différence réside dans ce montant de base octroyé à chacun-e, ce qui permet d'organiser une redistribution de manière beaucoup plus égalitaire. Dans cette conception, l'AU ne remplace pas la pension ou l'allocation de chômage : là aussi, le socle instauré serait complété par une somme calculée en fonction de la carrière réalisée avant la perte d'emploi, pour autant que cette perte soit involontaire.

A noter : le montant de 600 € n'est évidemment pas un montant figé, ni dans la proposition ni dans le temps. Rappelons que, grosso modo, cette somme correspond actuellement à un tiers de ce que l'immense majorité des travailleurs gagnent en Belgique en salaire net. Autrement dit, conclut Philippe Defeyt, les personnes qui le souhaiteraient pourraient, grâce à l'octroi d'une AU, dégager un

tiers ou un quart de leur temps de travail pour le consacrer librement à des activités autonomes.

Ce serait en quelque sorte une généralisation, non stigmatisée et sans contrôle administratif, de mécanismes qui existent déjà aujourd'hui, tels que les congés thématiques (crédit-temps, pause-carrière, etc). La différence étant que cela deviendrait un droit inconditionnel, non limité dans le temps.

Pour Mateo Alaluf, l'objection majeure à cette proposition réside dans le financement même de l'AU. Comment financer un tel système ? Le problème essentiel n'est pas tant d'admettre que les plus riches y auraient également droit. Mais bien plutôt de croire que l'instauration d'une allocation universelle faciliterait une taxation jusqu'ici inexistante des plus-values. Pourquoi s'y déciderait-on soudainement alors que maintenant on ne le fait pas ? Pas plus que l'on ne met en œuvre un impôt progressif plus juste. De nombreux projets de réforme fiscale ont déjà été proposés sans jamais aboutir. Il n'y a pas de raison objective de penser que la mise en place d'une allocation universelle pourrait favoriser de tels projets. C'est bien ici, conclut Mateo Alaluf, que la proposition apparaît comme relevant du domaine du rêve.

1.7. L'épreuve des enjeux

Nous venons de voir, à travers deux exemples, comment la proposition d'une allocation universelle pourrait se décliner dans une hypothèse d'articulation avec le dispositif de la sécurité sociale. Cette hypothèse est soutenue par une partie des promoteurs de l'AU, Philippe Defeyt en tête ; et contredite par une partie de la gauche, Mateo Alaluf le premier. Que souligner à ce stade, de cette confrontation ?

1.7.1. Donner un socle à la solidarité ?

Il nous semble déceler, dans les arguments des protagonistes, que ceux-ci peuvent se rejoindre autour d'une série de valeurs convergentes : la solidarité, l'égalité, la participation de l'ensemble des citoyens à la société. En revanche, ils sont en profond désaccord quant à la stratégie pour concrétiser ces valeurs. Pour Philippe Defeyt et plus largement pour les tenants d'une version de gauche de l'allocation universelle, celle-ci doit être comprise comme « un socle à glisser » au sein du dispositif de la sécurité sociale, afin d'assurer une solidarité plus effective avec ceux et celles que l'offensive néolibérale et l'évolution du marché de l'emploi rejettent au bord de la route, ceux et celles que la conditionnalité et l'accès toujours plus étriqué à l'application de leurs droits découragent d'encore y recourir.

Tandis que Mateo Alaluf met en garde contre une idée, certes nourrie de généreuses intentions, mais qui conduisent à faire le lit de l'adversaire car loin de constituer un socle pour l'octroi d'allocations, elle contribuerait à accélérer le démantèlement de la sécurité sociale. Lorsque le maître-mot du pouvoir est la « réforme » du système de solidarité et que ce mot signifie en réalité sa suppression (et non son renforcement), notamment en ouvrant les portes à la privatisation, l'instauration d'un revenu minimum ne pourrait mener qu'à une dualisation accrue de la société. En somme, pour d'aucuns, l'allocation universelle viendrait en soutien à la solidarité comme une greffe vitale. Pour d'autres, cela reviendrait à lui injecter un virus mortel.

Philippe Defeyt insiste sur l'urgence de creuser une voie d'appui à la créativité et à l'innovation, inhérentes aux individus et nécessaires à la société. L'octroi d'une allocation universelle peut être

l'occasion de prendre distance par rapport à certaines décisions politiques qui cadennassent des initiatives de terrain. Par exemple, les véritables innovations sociales et socio-économiques entrent rarement dans les « cases » administratives et politiques de la Région wallonne. L'AU est aussi une façon de financer la créativité et l'innovation sociale, « cet immense besoin que beaucoup d'entre nous ont, de faire des choses pour eux, indépendamment des contraintes de la production qui existeront toujours dans notre société ».

1.7.2. Quatre défis à relever

Dans cet esprit, l'allocation universelle doit se profiler comme une réponse à quatre défis. Le premier de ces défis est **la simplification**. « Au fil du temps, nous avons construit, souvent en croyant bien faire, parfois pour des raisons moins nobles, un système de redistribution des revenus qui est devenu illisible, et dans certains cas, contre-productif ».

L'enchevêtrement de dispositifs sociaux et fiscaux de plus en plus complexes et de moins en moins lisibles aboutit à des inégalités importantes. Non pas tant en termes d'inégalités « verticales » (entre pauvres et riches), qu'horizontales. On vise ici les inégalités qui caractérisent les rapports entre personnes vivant des situations similaires. C'est-à-dire que deux personnes ayant sensiblement les mêmes revenus se trouveront dans un rapport d'inégalité lorsque tous ces dispositifs ont été activés. Par exemple la première obtiendra un logement social ou un tarif social pour l'énergie, et l'autre non.

Certes, il ne s'agit pas de renoncer à lutter contre les inégalités verticales. Mais la gauche ne parvient pas à mener une réflexion débouchant sur des pistes pour résoudre les inégalités horizontales, en particulier celles qui touchent les plus pauvres.

Le deuxième défi consiste à **en finir avec le contrôle sur la vie privée**.

Dans notre société, les salariés peuvent faire librement des choix de vie et c'est très bien ainsi. Mais il est intolérable que les personnes ayant droit aux revenus de remplacement se voient privées de cette liberté. Philippe Defeyt souligne par ailleurs qu'il est devenu d'autant plus impératif de mettre fin à ces contrôles intrusifs, que les définitions qui les sous-tendent ne sont plus adaptées aux réalités. Comment caractériser aujourd'hui la notion de cohabitation, par exemple ? Les tribunaux et les cours du travail ont à ce sujet une jurisprudence de plus en plus éclatée. C'est une réalité dont les contours explosent.

S'adapter aux évolutions de l'emploi constitue le troisième défi auquel l'allocation universelle représente une réponse aux yeux de ses promoteurs. Philippe Defeyt rappelle que nombre d'économistes, même à gauche, partagent aujourd'hui le concept de « destruction créatrice » tel que défini par l'économiste autrichien Joseph Schumpeter. En quelques mots, ce concept traduit l'idée selon laquelle des emplois sont détruits en permanence mais cette destruction libère des ressources pour d'autres activités. L'évolution de la sidérurgie peut l'illustrer. Depuis le 19^e siècle, ce secteur a connu des évolutions technologiques grâce auxquelles on a produit des aciers de meilleure qualité avec moins d'énergie. Les économies réalisées sur l'énergie permettent de produire de plus grandes quantités, et/ou de rétribuer mieux les travailleurs qui ont alors un meilleur pouvoir d'achat... Bref, de réinjecter des moyens dans la croissance économique. Celle-ci n'est jamais que le résultat des gains de productivité.

Ce concept de destruction créatrice est largement partagé et fait donc figure de paradigme. Mais précisément, observe Philippe Defeyt, ce paradigme est en train de s'épuiser. C'est-à-dire que les gains de productivité, les évolutions scientifiques et technologiques à venir continueront certes à

créer de l'emploi, mais moins désormais que les emplois détruits. Aujourd'hui déjà, nous manquons d'heures de travail pour satisfaire tout le monde. Outre l'aspect quantitatif, il faut aussi s'intéresser à l'aspect qualitatif. N'est-il pas temps d'utiliser aussi les gains de productivité de manière à éliminer toutes les activités pénibles, qui n'apportent rien aux travailleurs ? « *Quel plaisir y a-t-il, demande Philippe Defeyt, à se rendre tous les jours dans un entrepôt frigorifique pour y travailler ? Ou à effectuer toutes sortes de tâches lourdes, sans voir personne, ce qui est le lot d'un grand nombre de travailleurs ?* » En contrepartie, il faudra trouver un mécanisme structurel de redistribution à la hauteur.

Enfin, l'allocation universelle doit permettre de **libérer les énergies**. « *Il y a dans la société un immense besoin d'autonomie* ». Ce besoin touche à l'envie de faire des choses pour soi, de réaliser des aspirations qui touchent à l'être profond... Peu importe ce que peuvent être ces activités, dit Philippe Defeyt. « *La question est de savoir si l'on consent ou non à laisser faire une société qui ne permet à ses citoyens de se consacrer aux rêves dont ils sont porteurs qu'après une vie de travail, à 65 voire 67 et peut-être seulement 70 ans dans un avenir proche* ». Et ce alors même que la Belgique est un pays collectivement riche, dont le PIB est classé 17^e plus élevé au niveau international.

1.7.3. Le débat doit avancer en intégrant la critique féministe

Un argument souvent avancé contre l'allocation universelle, consiste à dire que si l'on octroyait un revenu inconditionnel de base, plus personne ne voudrait travailler.

Cet argument est très présent, avec des nuances plus ou moins fortes, chez les économistes libéraux. Ainsi, Corentin de Salle comparait-il récemment, dans une Carte Blanche au *Soir*, l'allocation universelle à une « rente » : « *En assurant les besoins de base de chacun, l'AU va-t-elle, comme le disent ses promoteurs enthousiastes, libérer les énergies et permettre à chacun de s'épanouir dans le secteur de son choix ? Pour certaines personnes sûrement. Mais l'existence d'une rente n'est pas, en soi, un incitant. Ainsi, dans un pays comme l'Arabie Saoudite, le fait, pour chaque citoyen, de bénéficier d'une rente étatique généreuse a plutôt l'effet contraire : elle stérilise les volontés.* »

Cet argument fait bondir Philippe Defeyt, tant il le trouve à la fois délié de la réalité des personnes et empreint de mépris. « *Rien de plus faux ! La toute grande majorité d'entre nous a envie de participer. Et d'ailleurs ce devrait être pensé comme un droit : tout le monde doit avoir le droit de participer. C'est pourquoi je suis partisan d'un revenu socle. C'est vrai que le travail dans l'emploi est parfois et même souvent source d'exploitation. Mais il est aussi source d'autres apports. Et c'est pour cette raison que les femmes sans emploi qui, pourtant, subissent de plein fouet les pièges à l'emploi (ndlr : en particulier quand elles retrouvent un emploi à temps partiel) souhaitent malgré tout travailler. Car l'emploi ne motive pas que par son aspect financier, mais par le plaisir de faire des choses avec d'autres, de sortir de chez soi, de retrouver un tissu de relations sociales.* »

Il est un autre argument qui, en revanche, retient toute son attention. Il se situe dans le cadre de la critique féministe que l'on peut faire de l'allocation universelle. Etant donné les conditions socio-culturelles d'aujourd'hui ainsi que le handicap manifeste sur le marché du travail, il y a un véritable danger que l'octroi d'une AU même faible, ne conduise à ce qu'un certain nombre de femmes sortent définitivement du circuit. Au-delà de cette critique féministe, et plus généralement, l'AU ne risque-t-elle pas de renforcer la fracture entre ceux « qui sont dans le coup » et ceux qui ne le sont pas ? Cette crainte est exprimée, résolument, par Hedwige Peemans-Poullet :

« Le cas des demandeurs d'emploi exclus ou menacés d'être exclus de leur droit à l'allocation d'insertion ou à l'allocation de chômage est particulièrement significatif du rôle que jouerait une allocation universelle. Il s'agit souvent de femmes « cohabitantes sans personne à charge » auxquelles, après enquête sur les revenus du ménage, le CPAS ne pourra pas accorder le revenu d'intégration pour cohabitant. De ce fait ces exclues sont désormais non seulement privées de droits sociaux mais aussi de toute forme de soutien à la mise au travail ou à la formation. Pour la couverture de leurs soins de santé, ces exclues sont désormais à charge de leur conjoint/cohabitant. Ces exclues auraient évidemment tendance à soutenir l'octroi d'une allocation universelle. Ici, l'allocation universelle révèle son piège le plus antisocial : elle se présenterait comme une « allocation de la femme au foyer » ou un subside pour que ces femmes retournent au foyer... Et surtout qu'on n'en parle plus ! Elle permet donc de faire glisser certains demandeurs d'emploi de l'exclusion de leurs droits sociaux (sécurité sociale et aide sociale) à l'exclusion sociale tout court (et tant pis si le cohabitant se taille ou s'il faut le mettre à la porte !). Par ailleurs, les femmes qui aujourd'hui occupent involontairement un emploi partiel, seraient probablement contentes que l'on remplace enfin, par une allocation universelle, leur AGR (allocation de garantie de revenus), si aléatoire, autrefois garantie, aujourd'hui réduite, mise sous conditions ou même supprimée. Mais pourquoi ne pas restaurer tout simplement cette AGR, qui entrera dans le calcul de la durée de carrière pour la pension ? Et pourquoi ne pas amener les employeurs à proposer des emplois à plein temps ? »⁴

Si Philippe Defeyt fait sienne cette préoccupation, il n'en déduit pas pour autant qu'instaurer l'allocation universelle reviendrait à accepter un risque nouveau. Mais plutôt à mettre en évidence une réalité qui fait déjà partie du système actuel. Pour chercher des solutions, il ne suffit pas d'envisager le problème en termes d'inégalités sociales. Elles sont aussi socio-culturelles ou liées à la naissance. Il faut en appeler à la solidarité ceux et celles qui, disposant d'un bagage suffisant en termes de santé, de formation, de culture, etc. peuvent survivre dans le monde du travail de plus en plus dur que nous connaissons. Car il ne saurait être question d'imputer le manque d'atouts de cette sorte à ceux qui ne disposent pas ou pas assez de tels atouts.

En définitive, conclut Philippe Defeyt, à moins d'être résolument opposés au principe d'une allocation familiale fondée sur le droit de l'enfant, l'expérience de l'allocation universelle peut commencer dès demain. Car c'est l'expérience qui viendra soutenir le débat nécessaire pour dépasser les représentations que l'on s'en fait.

1.7.4. Ne pas lâcher la proie pour l'ombre : l'ubérisation s'accommoderait bien d'un revenu universel

Le plaidoyer en faveur de l'allocation universelle met donc en évidence la nécessité d'une « voie d'appui pour la créativité et l'innovation » sur le plan tant individuel que collectif.

Mais dans les débats actuels, dans notre société, qu'est-ce que la créativité et l'innovation

sociale ? C'est **Uber**, répond Mateo Alaluf. C'est l'ubérisation du marché de l'emploi. C'est transformer les salariés en précaires, en travailleurs intermittents, en free-lances, parallèlement à la concentration des richesses dans les mains des actionnaires et d'une fraction de salariés faisant travailler tous les autres en-dehors de tous droits et de toute protection. Cette fraction de salariés serait, elle, hautement rémunérée dans des secteurs productifs.

Aujourd'hui, on lit des articles qui se posent la question de "rendre acceptable l'ubérisation". Comment ? En mettant sur pied un système de revenus universels, justement. Dans une société ubérisée, la forme adéquate pour organiser la sécurité des personnes, c'est effectivement l'allocation universelle. Si l'on accepte cette société, si l'on est favorable au développement de sociétés comme Uber (valorisée à hauteur de 50 milliards d'euros), alors on peut comprendre la logique de proposition d'une allocation universelle, selon Mateo Alaluf. Accepter qu'on appelle cela "l'économie de partage", dit Edgar Szoc, cela revient à considérer que l'économie capitaliste puisse être désignée comme une économie philanthropique... Uber, donc, rappelons-le, c'est 60% du prix du taxi, c'est une retenue de 20% de commissions pour Uber, et même 30% en situation de monopole.

Dans la société dans laquelle nous sommes, c'est cela que ça signifie, l'innovation sociale... Il faut prendre la réalité, les rapports de force tels qu'ils existent.

Déconnecter le revenu du travail, ce serait cela la grande innovation de l'allocation universelle... Mais, en réalité, c'est déjà cela que fait le revenu salarial, auquel est adossée la sécurité sociale, avec le chômage, avec les congés parentaux, avec la pension, etc. L'enjeu est déjà celui-là, celui de permettre que des personnes fassent autre chose de leur temps que travailler sans cesse, puissent choisir d'autres modes de vie à l'intérieur de notre système. C'est déjà le champ de bataille de la gauche, et ce qui en désole certains comme Mateo Alaluf, c'est de voir des partisans (de gauche) de l'allocation universelle désertir ce champ de bataille. Car on allait dans ce sens-là (dans le sens de permettre d'autres modes de vie), et on nous a arrêtés, on est en train de nous arrêter. Nous sommes à la veille, dans nos sociétés riches, de pouvoir le faire, de pouvoir permettre d'autres modes d'existence. Et toute l'offensive néolibérale, c'est précisément cela, empêcher que ce basculement ait lieu.

1.7.5. La droite rêve d'uniformité

Pour les détracteurs de gauche de l'allocation universelle, il n'y a pas une version de droite et une version de gauche. L'ancien chief economist de BNP Paribas, Peter De Keyser, dans son dernier livre, *Parlons croissance, parlons bonheur (Groei maakt gelukkig*, littéralement 'la croissance rend heureux', *sic*) plaide... pour une allocation universelle, bien sûr. Deux éléments sont proposés dans son livre : une "flat tax", c'est-à-dire une taxation unique, la même chose pour tout le monde (le contraire d'un impôt progressif), et une allocation universelle. Son argumentation est la même pour les deux mesures proposées : en bref, la complexité du système fiscal qui serait un signe de méfiance des autorités envers les capacités de jugement et de choix libre des personnes, les contrôles sur la vie privée... un grand nombre d'arguments communs avec la majorité des tenants (y compris de gauche) de l'allocation universelle. Un revenu de base, c'est donc une proposition conforme à une société de libertés et d'imposition uniforme telle que la conçoit un économiste de droite. *"Une imposition uniforme encourage l'entrepreneuriat et la création de richesse, le revenu de base encourage le travail, le revenu de base encourage la liberté, l'imposition uniforme décourage l'optimisation fiscale et crée de la richesse. Les épaules les plus larges portent les charges les plus lourdes..."* (Mateo Alaluf citant Peter De Keyser).

C'est en ce sens qu'il y a une opposition frontale sur la conception de la solidarité. Avec l'allocation universelle, tout le monde reçoit la même chose, tout le monde est responsable de ce qu'il en fait. C'est la pensée libérale de l'égalité des chances. La sécurité sociale, par contre, est une répartition solidaire de revenus qui repose sur des droits sociaux qui découlent de la participation de tous au travail collectif. Ce sont donc deux conceptions radicalement différentes. Continuons à citer Peter De Keyser : *"Tout le monde est égal devant la loi, l'administration devient moins onéreuse, la fraude disparaît comme neige au soleil, c'est le citoyen qui décide et non pas les autorités."* Cette argumentation, selon les détracteurs de gauche de l'allocation universelle, prouve que l'allocation universelle est un principe fondamentalement libéral, qu'elle soit soutenue par des gauchistes ou par des libéraux, peu importe. Dans sa conception même de la solidarité et de la liberté, disent-ils, l'allocation universelle est une vision concurrente de la sécurité sociale. Ainsi, selon eux, s'engager pour la promouvoir, c'est déformer les luttes et mobilisations qui sont en cours, et renforcer toutes les mesures néolibérales actuelles.



2.

La place du travail et de l'emploi dans la société

Ce chapitre s'inspire très largement des réflexions partagées par Laurence Blésin (FEC) lors du colloque organisé par les Equipes Populaires à Namur le 22 octobre 2015 sur le thème : « Allocation universelle, plus de liberté, moins de solidarité ? ».

Dans les discussions, en particulier dans le débat interne au camp progressiste entre les partisans et les détracteurs de l'allocation universelle, il peut être intéressant de replacer les choses dans leur contexte d'émergence, en nous posant des questions essentielles situées en amont de ce débat. C'est-à-dire : dans quel cadre sommes-nous aujourd'hui, de quel cadre socio-économique sommes-nous les héritiers ou les continuateurs, et quel est le projet de société que nous souhaitons porter à l'intérieur de ce contexte ?

Le chapitre qui suit est donc destiné à greffer le regain actuel du débat autour de l'allocation universelle sur une réflexion de tradition encore plus ancienne, celle qui concerne la place du travail, de la valeur travail dans la société. En résumé, nous partirons de l'hypothèse que les gens restent, en majorité, attachés à celui-ci, y compris sous la forme historique spécifique de l'emploi, mais dans un contexte où le travail ne permet cependant plus à un nombre croissant de personnes de vivre une vie digne, d'assurer un présent et un avenir sereins. Le stress professionnel, l'augmentation structurelle des cas de burn-out, la fatigue, le chômage, les difficultés de conciliation entre vie privée et vie professionnelle, sont autant de signes de ce contexte paradoxal dans lequel le travail, bien que correspondant encore à l'aspiration majoritaire des citoyens, est fortement fragilisé. Nous vivons donc dans une société où le travail demeure une valeur centrale, aussi bien à droite qu'à gauche sur l'échiquier politique, mais où les conditions ne sont pas réunies pour qu'un travail épanouissant soit accessible à tous.

La question que nous posons est la suivante : à quel point le travail peut-il rester structurant, tant pour les individus que pour la société ? A quelles conditions ? Et quels sont les combats que nous devons porter afin de défendre le projet de société que nous souhaitons réaffirmer ? Gardons aussi à l'esprit que les pistes, les utopies concrètes que nous pouvons construire ne signifient pas quelque chose d'impossible, mais quelque chose qui n'existe pas encore. La sécurité sociale, avant d'exister, était une utopie en ce sens qu'elle n'avait pas encore été créée, ce qui ne signifiait pas qu'elle était irréaliste ou irréalisable.

2.1. Brève petite histoire de la valeur travail

Au cours de l'histoire, le travail n'a pas toujours eu le sens moderne qu'il a aujourd'hui. Différentes couches de signification se sont additionnées, à tel point qu'il est devenu compliqué d'en donner une définition claire et consensuelle.

2.1.1. Un labeur

Les racines étymologiques du terme se situent dans le domaine... de la torture ! Ainsi, *Tripalium* désignait, à la fin de l'antiquité, un instrument de torture à trois pieux utilisé par les Romains pour punir les esclaves en révolte. Dans le même ordre d'idées, le mot allemand *Arbeit*, qui signifie aujourd'hui 'travail', aurait désigné à l'origine les diverses activités de subsistance que devaient réaliser les orphelins pour survivre. Plus généralement, avant l'avènement de la société capitaliste, retenons que la notion de travail ne recouvre pas exclusivement le travail qu'on réalise pour quelqu'un d'autre (par exemple les paysans pour les seigneurs locaux, au Moyen Age), mais également toutes les autres activités de subsistance (potager, artisanat, tâches domestiques, commerce). Dans la première couche de signification du travail, celui-ci ne se réduit donc aucunement à l'emploi.

2.1.2. Une production de valeur et une organisation sociale

Avec Adam Smith (1723-1790), le sens que recouvre le mot « travail » s'enrichit d'une nouvelle dimension qui va demeurer centrale jusqu'à nos jours. « *Adam Smith conceptualise l'idée de création de valeur et d'enrichissement grâce aux facultés du travail humain. Dès lors, l'invention du concept du travail par les économistes envahit la scène de l'économie politique. Devenu un facteur de production dont l'essence est le temps, il est l'objet d'échanges marchands. Il autorise l'attribution d'un prix au travail humain permettant ainsi à tout individu d'acquérir une parcelle d'autonomie. Le travail est considéré comme la plus haute manifestation de la liberté de l'individu et le rapport central garantissant l'intangibilité de l'ordre social.* »⁵ Ainsi, le travail est non seulement un outil de production, mais aussi un élément de stabilisation de la société.

2.1.3. L'essence de l'Homme

Plus tard, Karl Marx (1818-1883) ajoute une idée assez nouvelle à cette « définition cumulative » : le travail est l'essence de l'Homme. Autrement dit, ce qui fait qu'un Homme est un Homme, c'est qu'il puisse travailler. C'est parce que des êtres humains travaillent qu'on transforme la nature, qu'on humanise le monde. Plus fondamentalement, le travail devrait être ce qui permet aux hommes de se réaliser, d'exprimer leur liberté. Marx cependant ne parle pas de la lune. Il observe mieux que quiconque comment le travail est organisé dans la société de son temps, de façon concrète. Et cette organisation est tout à fait inégalitaire : les moyens de production sont la propriété privée d'un petit nombre, les ouvriers sont contraints de « vendre leur force de travail », des files se constituent devant les usines, les journées de labeur durent 16 heures, etc. Bref, certains possèdent (le capital), tandis que d'autres vendent leur travail.

2.1.4. Un statut : des droits et des protections

En réalité, selon Karl Marx, ce qui empêche les travailleurs de s'épanouir dans leur travail est le salariat. C'est ici qu'intervient un point d'attention, un nœud de signification majeur dans le cadre d'une réflexion sur l'avenir de la sécurité sociale dans une époque de recul du salariat, car c'est en effet à partir du rapport salarial, de la société salariale dans son ensemble que va se construire une notion du travail qui recouvre un statut, auquel viendront se greffer progressivement des droits et des protections.

La société salariale, aujourd'hui, est donc elle-même porteuse de significations différentes et paradoxales : elle comprend toujours, pour partie, la relation salariale inégalitaire dénoncée par Marx, mais elle est aussi devenue davantage que cela en apportant à ce rapport asymétrique des compensations en termes de droits et de protections à l'échelle sociétale.

Le droit au travail n'est pas le droit de se rendre sur son lieu de travail

Dans l'ensemble de significations qui font du travail un statut émancipateur auquel s'attachent des droits et des protections, il faut mentionner le fait que le "Droit au travail" est reconnu par la Constitution belge et par les Droits de l'Homme. Il ne s'agit pas ici du pseudo et ridicule "droit au travail" que certains opposent au droit de grève quand ils évoquent en réalité uniquement la possibilité concrète et ponctuelle de se rendre sur leur lieu de travail, qui n'a rien d'un droit. Non, il s'agit ici du droit à exercer un travail à des conditions équitables, et du droit à bénéficier d'une protection contre le chômage. Il s'agit d'un droit fondamental, reconnu par les Droits de l'Homme.

Ce droit figure **dans l'article 23 de la Constitution belge** relatif à la dignité humaine. Il fait partie des droits économiques, sociaux et culturels. Ces droits comprennent notamment :

"1° le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible, le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitables, ainsi que le droit d'information, de consultation et de négociation collective ;
2° le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique ;
(...)"

Dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 : « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. » (article 23)

2.2. Qu'y a-t-il dans le concept "travail" aujourd'hui ?

Les différentes significations qui ont sédimenté aboutissent aujourd'hui à un réseau complexe de sens qui rend impossible toute prise de position hâtive sur les crises conjuguées du travail et de l'emploi (cf. encadré ci-dessous), et par conséquent sur les systèmes de protection et d'assistance sociale qu'il convient de défendre, d'étendre ou de créer. Ainsi, s'il est évidemment pertinent de questionner la centralité de l'emploi dans la société actuelle, il est précipité de déclarer que cette modalité d'organisation du travail serait périmée⁶. Par ailleurs, le fait de distinguer divers enjeux à l'intérieur de la signification du travail permet de comprendre pourquoi les prises de position pro et anti-allocation universelle peuvent être **en même temps légitimes**, dans la mesure où elles répondent à des enjeux différents qui correspondent à des sédimentations différentes du sens du travail. Ainsi certains partisans de l'allocation universelle s'inscrivent-ils dans une critique du salariat comme rapport de domination qui est historiquement légitime, tandis que certains opposants font davantage de place dans leur lecture au fait que la construction des droits, des protections et de la solidarité a été bâtie précisément... sur le salariat.

La distinction TRAVAIL – EMPLOI

Quand on parle de travail, on évoque l'activité concrète réalisée par les humains. L'emploi, quant à lui, est une construction sociale. C'est en quelque sorte la forme sociale et économique du travail qu'on a construite. La distinction est importante, car aujourd'hui on assiste non seulement à une crise de l'emploi (chômage de masse, exclusion sociale, emplois à temps partiel non choisis, etc.) mais également à une crise du travail (stress, maladies, culte de la performance qui génère des attentes impossibles à combler...).

Reprenons les différentes significations qui ont sédimenté et qui donnent au concept "travail" son épaisseur actuelle, non seulement en lien avec le contexte économique, mais aussi avec ce que les personnes en attendent, avec l'imaginaire collectif qui le porte :

- Le travail crée de la richesse, pour l'individu et pour la société
- Le travail est une douleur, un labeur, quelque chose auquel on s'astreint ; cela a pris la forme historique d'un rapport d'exploitation, aujourd'hui essentiellement de contrats de subordination (en ce qui concerne nos social-démocraties en tout cas)
- Le travail permet une auto-réalisation et une reconnaissance sociale
- Le travail donne accès à des droits et à des protections

L'émancipation dans et par le travail : fruit de luttes sociales

Dans la construction des droits et protections liées au travail, il y a toujours eu un enjeu d'émancipation. De quoi parle-t-on ici ? De revendications qualitatives :

- Les congés payés
- La réduction du temps de travail
- Le droit à des formations (congé éducation payé)
- La santé et la sécurité au travail
- L'articulation avec la vie de famille
- etc.

Ces avancées ne se sont pas faites toutes seules : elles ont été portées par des mouvements sociaux. Il est donc indispensable de garder à l'esprit que ce qui relève des droits et des protections, dans le travail, n'est pas donné au départ, par essence, mais est conquis sur une vision du travail qui, à l'origine, est nettement moins "émancipatrice".

La signification actuelle du travail est donc traversée, à la fois, par une **dimension instrumentale** (un salaire qui permet d'accéder à d'autres biens et services), par une **dimension symbolique** (reconnaissance sociale, attentes en termes de carrière et d'apprentissages) et par une **dimension expressive ou affective** (chaque travailleur se pense comme créatif et unique, "irremplaçable"). Cette dernière dimension est aujourd'hui fortement remise en cause par une gestion des ressources humaines à dominante quantitative, centrée sur une rationalité technique déshumanisante : on remplace les travailleurs par d'autres quand ils sont trop vieux, parce qu'ils coûtent trop cher, etc.

Ainsi, deux paradigmes sont à distinguer quand on aborde la question du travail : un **paradigme expressiviste** (le travail comme lieu d'expression et de reconnaissance) et un **paradigme systémique** (le travail comme espace où se concrétisent des systèmes de dominations).

2.3. Le travail structure la société ; la fragilisation de l'emploi structure le néolibéralisme

Nous l'avons vu, le travail n'est pas seulement une affaire qui concerne chaque individu, en termes d'autonomie, de liberté et de reconnaissance, il fait aussi intégralement partie d'un rapport social. Il **structure la société**, ce qui est un élément fondamental.

Il y a lieu, par ailleurs, de distinguer la crise de l'emploi et la crise du travail. La première est syno-

nyme de chômage de masse, d'exclusion sociale, d'accumulation d'emplois à temps partiel non choisis, etc. C'est ce qui conduit certains responsables politiques à l'incantation obsédée du « **Jobs, jobs, jobs** » à n'importe quel prix et à n'importe quelle qualité de travail. La crise du travail peut être résumée, en miroir, par l'expression "**Stress, stress, stress**". Les travailleurs ont des attentes et des projets liés à leur travail, mais en arrivent à générer eux-mêmes l'impossibilité d'y répondre. C'est une victoire culturelle du néolibéralisme, à l'intérieur de chaque individu, dans l'imaginaire collectif : nous devons être performants, gagner, être "au top".

Revenons un instant sur la crise de l'emploi. L'aggravation du chômage n'est pas le fait de défaillances individuelles, c'est la conséquence d'un système qui organise cela par sa logique propre. Celle-ci se concrétise dans l'augmentation continue de la part de rémunération du capital, tandis que la rémunération du travail, en proportion, ne cesse de diminuer. L'argument de la flexibilité (imposée aux travailleurs) est un prétexte à maintenir cette tendance. Et cette logique n'est pas naturelle : elle repose sur des intentions et des rapports de force très puissants au niveau macro-économique.

2.4. Une allocation universelle est-elle justifiée par « la fin du travail » ?

Certaines versions de l'allocation universelle reposent sur une vision de la fin annoncée du travail, principalement à cause de la révolution numérique. C'est, schématiquement, l'idée que les emplois créés par l'émergence de nouveaux métiers liés aux technologies ne suffisent pas à compenser les pertes d'emploi causées par l'apparition de ces mêmes technologies dans de nombreux secteurs, dans lesquels des machines remplacent des travailleurs. Cette vision a été popularisée, notamment, par Jérémy Rifkin, qui a publié un best-seller intitulé précisément *La fin du travail* (*The end of work*, 1995).

La version d'allocation universelle proposée par Philippe Defeyt (cf. chapitre 1) ne repose pas - en tout cas pas en premier lieu - sur une telle analyse, mais il est intéressant tout de même de situer le regain d'enthousiasme soulevé par l'allocation universelle à l'intérieur de ce débat sur la fin, ou non, du travail.

Car précisément, le présent chapitre repose, au contraire, sur l'hypothèse que le travail, même s'il est fragilisé, précarisé et en crise, demeure central comme valeur et structure la société. Dans cette optique, réfléchir à l'allocation universelle pose une série de questions fondamentales sur le sens du travail et le modèle de société visé :

- **Que cherche-t-on, en effet, dans un modèle d'allocation universelle, par rapport au travail ?**
- **Quelle est la vision du travail qu'elle véhicule ?**
- **Quel modèle de société est recherché, quel équilibre et quelle participation dans la production de richesses ?**

Il faut ici rappeler qu'au sein du Mouvement Ouvrier Chrétien, nous nous sommes toujours positionnés en faveur d'une émancipation **collective et sociale**, et pas uniquement individuelle. Cela signifie développer des outils, mener des luttes qui permettent à la société **dans son ensemble** d'être émancipée, et pas seulement offrir un cadre vierge à l'émancipation individuelle. Par société émancipée, nous entendons une société où chacun soit en mesure de faire des choix, dans des conditions sociales et collectives qui le permettent effectivement. La première des priorités, dans cette vision collective, n'est-elle pas, par exemple, de développer un

enseignement véritablement égalitaire ? L'allocation universelle n'est-elle pas au contraire une manière, à l'échelle sociétale, de se délester de cette responsabilité collective, en faisant reposer sur les individus seuls l'exigence de participer à la société ? La question doit être examinée...

L'allocation universelle prend la forme d'un transfert monétaire destiné à chaque individu. Or, aujourd'hui, nous vivons déjà dans une société qui ne s'adresse qu'aux individus, qui exige d'eux des compétences et des trajectoires individuelles (être les héros de leur propre vie). La difficulté à créer des espaces de démocratie, c'est-à-dire non pas des référendums ou des élections ponctuelles, mais de véritables espaces de coopération, où les décisions sont partagées, où les projets communs sont élaborés démocratiquement, ne serait-elle pas encore plus criante dans une société avec allocation universelle ? La tentation, dans un tel modèle, ne serait-elle pas de laisser les individus, sous prétexte que le minimum vital leur est accordé sans contrepartie, se débrouiller avec leurs aspirations économiques, politiques, culturelles et sociales ? Prenons un exemple concret : l'allocation universelle permet-elle, par exemple, de lutter contre le surendettement, le consumérisme, les inégalités ?

2.5. Mise en perspective : vers une réflexion plus large

Les réflexions partagées dans ce chapitre par Laurence Blésin ne nous conduisent pas à un positionnement définitif sur l'allocation universelle, mais invitent à mettre cette question en relation avec notre vision collective du travail et de l'émancipation, et à être attentifs aux basculements possibles entre le caractère abstrait d'une idée et la réalité des rapports sociaux qu'elle pourrait créer. Autrement dit, le débat sur l'allocation universelle n'est pas simplement une affaire technique qui doit se jouer sur le terrain des chiffres et du financement : c'est surtout une opportunité d'actualiser le projet de société qui est porté par les mouvements sociaux, les syndicats et les associations. Non seulement le contenu du projet de société en lui-même, mais également la manière dont il s'incarne dans la vitalité démocratique des rapports sociaux, c'est-à-dire par l'action de corps intermédiaires (syndicats, associations) entre les individus et l'Etat, par la vigueur d'une société civile organisée et plurielle, par l'existence de logiques démocratiques collectives et autonomes implantées au quotidien, distinctes de celles du Marché et de l'Etat.

A cet égard, Laurence Blésin se demande s'il n'est pas plus judicieux de partir de ce qui existe, de s'attacher à l'idée que nous devrions pouvoir travailler tous, travailler mieux. Nous disposons déjà de leviers politiques pour atteindre un idéal réalisable. Par exemple, la question du temps de travail, de sa réduction collective, demeure une question démocratique fondamentale. Le travail ne se réduit pas à sa dimension économique : il s'agit d'un enjeu de démocratie politique et de démocratie culturelle également.

Le débat « de gauche » sur l'allocation universelle pourrait donc être considéré, non pas comme un match de ping-pong entre des visions qui seraient par essence « idéologiquement concurrentes » (Mateo Alaluf), mais comme une réflexion globale et prospective sur l'avenir du travail et des formes de protection sociale. Il s'agit donc de faire justice, à la fois et sans les hiérarchiser, aux deux intentions politiques : celle de défendre les conquêtes sociales du vingtième siècle (qu'il serait absurde de laisser reculer au prétexte qu'elles seraient périmées), et celle de revendiquer d'autres formes de protections sociales qui prennent acte de nouvelles réalités anthropologiques (qu'il est vain de nier sous prétexte qu'elles seraient le fruit de l'hégémonie culturelle néolibérale - nous y reviendrons).

Dans cet esprit, Felipe Van Keirsbilck (CNE) propose une démarche de dialogue entre les « pro » et les « anti » allocation universelle, du moins à l'intérieur de la sphère progressiste, afin de « produire d'autres fruits que ceux, délicieux mais inutiles, de la certitude symétrique d'avoir rai-

son chacun dans sa tranchée ». Son raisonnement consiste à intégrer dans le champ de développement de la sécurité sociale les intentions politiques légitimes des partisans de l'allocation universelle : « *Je propose de réfléchir à la question suivante : les aspirations qui justifient le projet d'allocation universelle peuvent-elles servir à améliorer notre système basé sur le salaire et la protection sociale, et à le rapprocher un peu (ou beaucoup) de l'idéal d'allocation universelle ?* »⁷.

Dans le chapitre suivant, nous tenterons donc de proposer un questionnement hybride, qui fasse justice aux préoccupations de certains pourfendeurs de l'allocation universelle (soucieux de conserver des acquis sociaux durement obtenus) autant qu'à certains de ses promoteurs (focalisés sur des ruptures d'époque irréversibles). Nous essaierons de montrer qu'en période d'incertitude, la pire attitude possible consisterait à trancher et à essentialiser des propositions politiques indépendamment du contexte, des projets et des mouvements qui les entourent.

3.

Remettre la solidarité en première ligne ?

Questionnements ouverts et impertinents sur l'emploi, le travail et la sécurité sociale à partir du débat sur l'allocation universelle

Comme nous l'avons signalé en introduction, cette étude n'a pas pour objectif de faire, une nouvelle fois, le procès ou l'éloge de l'allocation universelle. Plusieurs autres études et analyses conduites en 2015, notamment dans le secteur de l'éducation permanente, ont remarquablement et diversement mené cette réflexion. Il est impossible de résumer l'apport de celles-ci en quelques lignes, mais on peut toutefois synthétiser la manière dont l'équilibre des argumentaires a été impacté. Pour faire bref et de façon générale, l'allocation universelle est renvoyée à sa dimension d'utopie par une critique essentiellement issue du monde syndical. Elle est surtout perçue, dans cette « gauche du travail », comme une menace pour la sécurité sociale existante. Les contributions qui lui accordent un certain crédit, notamment en matière de transition écologique, font plutôt exception, tandis que les tentatives de sortie d'un débat souvent binaire et idéologique, les ouvertures à des pistes hybrides donc, demeurent des appels dans le désert. La proposition concrète de Philippe Defeyt notamment, intitulée « Un revenu de base pour chacun, plus d'autonomie pour tous », communiquée sur les ondes de la RTBF le 15 juin 2016, a été suivie d'un étrange silence de la part de ses détracteurs habituels, comme si ceux-ci refusaient de cautionner la possibilité même de discuter de propositions qui font coexister une réelle sécurité sociale (certes amaigrie) avec une réelle allocation universelle (certes modeste), préférant un débat sur des bases plus caricaturales : ce serait soit l'une, soit l'autre.

L'étude que nous avons menée aux *Equipes Populaires*, intitulée *Allocation universelle, plus de liberté, moins de solidarité ?* renvoyait à la nécessité d'approfondir les questions que pose le concept d'allocation universelle dans une réflexion plus générale sur la sécurité sociale, voire sur les conditions de nouveaux développements, d'élargissements ou de renouvellements des mécanismes de solidarité dans un contexte économique chahuté. C'est donc à cela que nous comptons nous atteler dans ce dernier chapitre : à porter un regard questionnant, et non dogmatique, sur les frottements, les étincelles et les appels d'air projetés sur **l'avenir de la sécurité sociale, et de l'emploi en général**, à partir de la confrontation - parfois incendiaire - entre partisans et détracteurs de l'allocation universelle.

Un regard « **questionnant** »... A cet égard, il est significatif de noter que tous les titres (sans exception) des études récentes abordant l'allocation universelle dans le cadre de l'axe 3.2 du décret Éducation Permanente sont exprimés sous forme de questions. Quelques exemples :

- *Allocation universelle : un rêve éveillé ?*
- *L'allocation universelle : un progrès social, vraiment ?*
- *L'allocation universelle ou la sécurité sociale ?*
- *Allocation universelle : miroir aux alouettes ?*

Bien sûr, il s'agit souvent d'une manière rhétorique de masquer certaines affirmations, mais néanmoins cela dénote une intuition partagée qu'il est précipité, dans tous les cas, de tirer des conclusions hâtives dans ce débat. Loin, très loin de chercher à y mettre un terme, nous souhaitons donc lui offrir des perspectives de prolongement et d'approfondissement.

3.1. Inquiétudes : l'offensive néolibérale

A la suite de Mateo Alaluf, nombreux sont ceux qui n'hésitent pas à qualifier l'allocation universelle de « cheval de Troie » du néolibéralisme pour détruire la sécurité sociale. Selon cette vision, une donnée majeure et incontestable (l'offensive néolibérale) constitue, par priorité, le seul prisme de lecture des enjeux politiques dans lequel l'AU doit pouvoir être identifiée dans un « camp » :

« Que les partisans d'une version qu'ils prétendent être « de gauche » de l'allocation universelle choisissent clairement leur camp. Entretenir l'idée que la protection sociale sera sauvée par sa « modernisation », que sa crise est une question d'archaïsme, c'est fournir au patronat une couverture idéologique pour légitimer son travail de destruction. Une manœuvre politique de la droite se dessine clairement : faire entendre aux personnes qu'elle a elle-même exclues de la sécurité sociale que celle-ci est dépassée. Leur faire croire que l'ennemi, c'est le salaire du fonctionnaire, sa pension, le salaire des employés des secteurs « forts »... puis leur faire miroiter une allocation universelle importante, à conquérir, avec le soutien de la droite, contre le « conservatisme » des syndicats, etc. Combattons cette manœuvre. Voilà ce dont l'allocation universelle est le nom. Voilà les défis qu'elle nous révèle. Ce qui est archaïque, c'est de vouloir faire du profit la règle fondamentale du fonctionnement social. Ce qui doit être universel, ce n'est pas une allocation infra vitale, c'est la lutte de classes ! Ce qui est une idée neuve, depuis la Révolution française, ce n'est pas l'aumône, c'est de faire du bonheur de tous la norme sociale... et c'est de prendre aux riches les moyens nécessaires ! Seule la lutte, collectivement organisée, peut en faire une réalité. »⁸

Arnaud Lismond-Mertes,
président du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion (CSCE)

L'allocation universelle est interprétée ici uniquement comme un instrument de collaboration avec l'offensive néolibérale, dans une double logique d'assistance (pour les sans-emploi) et de baisse des salaires au bénéfice des entreprises (pour les salariés), manière de faire basculer la sécurité sociale dans une logique d'assurance privée, par capitalisation individuelle, en-dehors de toute solidarité horizontale. Si ce scénario était écrit d'avance, il semble à peu près certain que le nombre de partisans progressistes de l'allocation universelle se réduirait à peau de chagrin. Mais là réside le nœud de l'affaire : ce scénario demeure une hypothèse, en réalité une crainte, certes rendue légitime et justifiée par la réalité des « rapports de force » dans la société. En d'autres termes, selon cette position, vu l'hégémonie culturelle du néolibéralisme, toute forme d'allocation universelle, quelle qu'elle soit, serait inéluctablement vouée à se transformer en arme de destruction massive de la sécurité sociale. Mais on peut se permettre une question naïve : pourquoi cela devrait-il se passer forcément comme cela ?

En effet, si l'on cherche une porte de sortie par le haut à ce déficit dans le « rapport de force » invoqué par le monde syndical, on peut précisément inverser le raisonnement et considérer l'allocation universelle comme une manière de sortir de l'impasse. Expliquons-nous : la réalité des rapports de force et l'hégémonie culturelle néolibérale existent à ce jour dans une société sans allocation universelle. Les attaques envers la sécurité sociale ne semblent pas requérir l'existence préalable d'une allocation universelle... Le rapport de force actuel ne semble par ailleurs pas près de s'améliorer. Retournons donc la question : à quelles conditions l'allocation universelle pourrait-elle devenir un outil d'inversion (et non de renforcement) du rapport de force existant ? Il est certain, en tout cas, qu'en rejetant idéologiquement l'idée au prétexte qu'elle serait par essence « libérale », on se donne peu de chances de faire jouer le rapport de force à l'endroit du concept d'allocation universelle lui-même. En d'autres termes, on peut se demander si l'allocation universelle n'est pas en train de devenir une idée de droite uniquement parce que la gauche ne se saisit pas, ou pas assez, des nouveaux enjeux qui expliquent son retour sur le devant de la scène. Ces enjeux, nous le verrons dans les pages qui vont suivre, sont notamment les évolutions du rapport au travail, de son organisation sociale et du travail lui-même. On pourra ensuite investiguer dans quelle mesure, et à quelles conditions, ces nouveaux enjeux exigent (ou pas), des mécanismes de solidarité complémentaires, adaptés, élargis (en ce compris au moyen d'une AU).

3.2. Angles morts : solidarité et participation, basculements et complexité

Il n'empêche. Dans l'argumentaire des partisans de l'allocation universelle, on trouve peu de traces d'une réflexion profonde sur la solidarité et sur l'égalité. Leur préoccupation principale, en effet, est plutôt de répondre à un basculement anthropologique majeur lié à la révolution numérique et aux impasses écologiques, qui crée un autre rapport au travail, un autre rapport au temps et à l'avenir. Ce qu'ils mettent en avant, dès lors, c'est essentiellement le caractère inconditionnel propre à créer de l'autonomie, une véritable individualisation des droits, ainsi que la perspective d'une réponse à la raréfaction de l'emploi. L'insuffisance du cadre actuel de la sécurité sociale à propos de ces enjeux est indéniable, et pour cette raison il nous semble inadéquat de refermer le couvercle sur l'idée d'AU, comme le font certains, sous l'étiquette « (néo)libéral, bon à jeter ». Mais il faut noter que la logique « d'assistance » véhiculée par l'AU est bien réelle, à des degrés divers, et que le débat porte peu parmi ses partisans sur ce qu'il adviendrait des (centaines de ?) milliers de personnes qui devraient subir l'impossibilité de compléter une allocation universelle par un autre revenu suffisant.

A nos yeux, à part pour ceux qui insèrent explicitement l'allocation universelle dans un projet de société néolibéral (ils existent mais ils sont minoritaires), le débat sur l'AU révèle donc, non pas deux idéologies concurrentes, non pas le choc frontal de deux projets de société opposés, mais les angles morts de deux passagers embarqués dans un même radeau fait de bric et de broc. De bric : dans tous les cas, la logique néolibérale est effectivement à l'œuvre (avec ou sans AU). De broc : dans tous les cas, nous cherchons à en réparer les effets dévastateurs. La question n'est donc pas tant de chercher à étiqueter les mécanismes proposés qu'à injecter de la justice socio-économique dans la réalité globale telle qu'elle est. Notons au passage que la majorité des libéraux, et a fortiori les plus libéraux parmi eux, refusent catégoriquement le principe d'une allocation universelle, ce qui devrait mettre la puce à l'oreille de ceux qui persistent à y voir une mesure foncièrement libérale par nature. Ainsi, Corentin de Salle : « *En dépit de ses séduisants atours, l'AU n'est pas une idée libérale mais une fuite en avant, un énième avatar de l'idéologie sociale-démocrate aujourd'hui en faillite.* »⁹

Le débat ne peut consister en arguments d'étiquetage idéologique (« *C'est une idée de droite* » ou, à l'inverse, « *c'est le sens de l'Histoire !* »). Il doit plutôt reposer sur la réalité des situations et une évaluation des basculements globaux à l'œuvre, éclairée par d'autres basculements historiques.

A cet égard, il nous semble que l'argumentaire pro-allocation universelle ne s'inscrit pas, à ce stade, dans une vision de solidarité globale ni dans une réflexion sur la participation sociale : le rôle des mouvements sociaux, des syndicats, de la société civile n'est pas considéré dans le modèle distributif centralisé d'une AU. Le risque d'un individualisme accru et d'un éclatement des corps intermédiaires ne semble pas pris en compte. Un risque que mettent en évidence les détracteurs de l'idée, comme Hedwige Peemans-Poullet :

« Une allocation universelle supprimerait l'articulation essentielle du lien social (et sa gestion par les partenaires sociaux) et détruirait, d'un coup de balai, tout le réseau de la réciprocité sociale. Est-ce son but ? Veut-elle revenir en arrière et rejoindre W. Beveridge qui, en 1942, avec son rapport *Social Insurance and Allied Services* espérait démanteler le rôle des mutualités et des syndicats pour attribuer la responsabilité d'une protection sociale minimaliste à l'Etat, sans intervention des corps intermédiaires ? »¹⁰

Mais par ailleurs, la critique syndicale de l'AU semble refuser la nature complexe des phénomènes en cours quand elle fait l'impasse sur des questionnements essentiels au sujet de la place de l'emploi salarié dans la société, tant au niveau des pratiques que des représentations, ainsi que sur le sens du travail dans une société bouleversée, d'une part, par les impasses écologiques du productivisme et, d'autre part, par le phénomène des « bullshit jobs » (voir encadré). Aussi, l'enjeu n'est-il donc pas, selon nous, de se placer dans un camp ou dans l'autre, mais de faire émerger les préoccupations politiques légitimes qu'on rencontre de part et d'autre dans le débat, afin de nourrir des revendications de solidarité, évidemment, mais actualisées en tenant compte du réel, donc y compris à l'intérieur même des formes économiques émergentes.

Deux exemples concrets permettent d'illustrer la légitimité de ces préoccupations qui, sans se contredire, s'ignorent mutuellement.

① Le premier exemple est un extrait du livre *Chroniques du No Jobs Land*¹¹. Il s'agit du témoignage de Damien, travailleur sans emploi originaire de Charleroi qui s'est installé en Gaume. Il a une formation en infographie : « Arrivé en province de Luxembourg, il reçoit une offre d'emploi dans une imprimerie à Bastogne, inaccessible en transports en commun. Sans permis de conduire, Damien ne peut accepter cet emploi : « Dès que je prends le volant, j'ai des angoisses terribles. J'ai tenté à deux reprises de passer l'examen de conduite mais ça a été catastrophique. » Cela lui vaut un contrôle de l'ONEM. On lui signifie que refuser cet emploi est recevable s'il s'engage à consulter un psychiatre pour établir la preuve de son incapacité à apprendre à conduire un véhicule. Refusant d'accéder à cette exigence, il est sanctionné et privé d'allocations de chômage durant un an et demi. Il doit signer avec l'ONEM un contrat l'engageant à fournir les preuves de sa recherche active d'emploi. « J'aurais aimé améliorer mes compétences en infographie mais, la plupart des formations organisées dans la région sont du niveau 'initiation'. Les formations plus pointues ont lieu à Charleroi, à Mons... S'y rendre coûte très cher... » Et puis, après avoir vainement couru après un emploi pendant des années, Damien s'est fait une raison : « Je me suis dit qu'il y avait autre chose à faire dans une société que de courir après un emploi qui n'arrivera sans doute jamais... ». « Avant mes 30 ans, je n'avais jamais occupé le même emploi durant douze mois. J'accumulais de petites périodes de travail entrecoupées de chômage. Souvent, parce que ça arrangeait mes employeurs, je terminais les travaux, sans que ce soit déclaré... » Conséquence donc : à 40 ans, Damien perçoit 450 € d'allocations de chômage, soit le montant correspondant au statut « étudiant » ! De temps en temps, il travaille sous contrats Smart ou dans le cadre de l'ALE (Agence Locale pour l'Emploi). Il a pourtant, en-dehors de l'emploi, une vie très active ! Avec Gigi, sa compagne, il s'est investi dans l'accueil de SDF, la création d'un DAL (Droit au logement) et la monnaie locale L'Epi. Mais la conditionnalité des allocations de chômage le poursuit. Pour ce type de parcours de vie, on peut se demander quel aurait pu être l'apport d'une allocation universelle inconditionnelle.

Les bullshit jobs ou « jobs à la con »

L'anthropologue américain David Graeber a fondé cette expression dans un article intitulé *The phenomenon of bullshit jobs* (Le phénomène des jobs à la con) publié le 17 août 2013 dans le trimestriel radical *Strike !*

Que sont ces jobs à la con ? Selon David Graeber, il ne s'agit pas d'un concept précis, mais de la prolifération d'un sentiment d'inutilité attaché à certaines fonctions professionnelles, souvent indéfinissables d'ailleurs, dans les domaines des industries de service, des secteurs administratifs, de la consultance, des services financiers, du droit des affaires, des ressources humaines, des relations publiques... Le phénomène des jobs à la con, c'est donc une sorte d'inflation bureaucratique du monde du travail, dans lequel les métiers perçus comme directement utiles à la société (agriculteur, plombier, enseignant, éboueur, électricien, garagiste...) sont devenus minoritaires (et souvent les moins bien payés). Les symptômes de ce phénomène sont l'accumulation de rapports, de réunions, de contrôles, de formulaires, de processus de management... et surtout le sentiment d'inutilité qui peut en découler.

Quelques exemples :

« J'envoie des questionnaires à des étudiants. "Que pensez-vous de votre faculté ?", "De vos cours ?" Sauf que ça se fait sur demande, que j'en reçois très peu et qu'à traiter, **ça me prend littéralement dix minutes.** » (Claire, 24 ans, contractuelle de la Fonction Publique)

« Je suis placé dans des entreprises, des administrations, pour proposer des "optimisations". Sauf que mon utilité n'est pas évidente. J'ai le sentiment d'être là pour légitimer des sous-chefs qui portent des projets pour se faire mousser. » (David, la trentaine, consultant)

« Je dirais que **95% de mon travail est aberrant.** Je suis dans la gestion du contrôle d'accès. J'imprime des badges avec différents profils d'autorisation : "visiteur", "membre du personnel", "contractuel". Mes interlocuteurs m'engueulent car ils trouvent ces mesures inutiles et pesantes. Et ils ont raison. » (Céline, 28 ans, hôtesse d'accueil)

« Je bosse dans une entreprise de cours à domicile. En clair, je m'occupe de placer les enseignants et de faire le suivi avec les parents. Sauf que je n'ai quasiment rien à faire... En moyenne, je dois travailler une heure par jour. **Ça ne m'empêche pas de dépasser les objectifs fixés.** Ça paraît dingue, mais mes chefs ne réagissent pas. Ils embauchent peut-être plus que nécessaire pour anticiper les départs. » (Chloé, 30 ans, chargée de clientèle)

« A mes débuts, j'ai dû m'occuper de photos de médocs pour un site pharmaceutique. Le soir, je me disais : **"Tu as passé ta journée à redresser des flacons."** J'aime l'image, j'aime quand elle "vit", mais dans ce milieu tout est contrôlé. Une retouche peut être validée par quinze personnes, aux intitulés de postes obscurs. » (Martha, 27 ans, retoucheuse photo)

« Mon travail consiste à nourrir Google d'informations de très mauvaise qualité. Je rédige des articles pour un site qui vend des voyages. "Partir en camping dans l'Orne", "Passer ses vacances dans la Creuse". **Je me présente comme journaliste "tourisme"**, mais ça fait deux ans que je n'ai pas quitté Paris. » (Martin, 31 ans, « brand publisher »)

(Exemples tirés d'une infographie de témoignages sur le site de *L'Obs* : « J'ai un job à la con » : neuf salariés racontent leur boulot vide de sens. <http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/reforme-code-travail-el-khomri/20160418.OBS8721/j-ai-un-job-a-la-con-neuf-salaries-racontent-leur-boulot-vide-de-sens.html>)

Ce concept a bien sûr ses limites, et le sentiment d'utilité directe ne suffit certainement pas à cerner la plus-value (sociale, culturelle, psychologique, démocratique) que peuvent amener de nombreuses fonctions qui semblent à première vue « bureaucratiques ». Néanmoins, l'expression a le mérite de mettre le doigt sur un malaise assez généralisé (ce n'est pas pour rien si cet article a eu un retentissement important dans le grand public).

David Graeber analyse par ailleurs ce phénomène comme une bizarrerie :

« *C'est comme si quelqu'un inventait des emplois sans intérêt, juste pour nous tenir tous occupés. Et c'est ici que réside tout le mystère. Dans un système capitaliste, c'est précisément ce qui n'est pas censé arriver.* »

(Jean-Laurent Cassely,

L'invasion des "métiers à la con", une fatalité économique ?, Slate.fr, 26.08.2013.)

② L'autre exemple interroge la robotisation de métiers supposés très peu valorisants. Si une nouvelle machine conduisait à licencier les trois ouvriers d'une grosse boulangerie industrielle, qui emballent des pains à la chaîne toute la journée, faudrait-il s'y résoudre en acceptant l'idée que ce travail est de toute façon dénué de sens ? Beaucoup répondent par l'affirmative. Dans une logique d'allocation universelle, on pourrait argumenter que les économies réalisées par cette boulangerie en investissant dans la machine plutôt qu'en salaires devraient permettre un prélèvement destiné à financer une AU. C'est l'argument de base : la robotisation va détruire des milliers d'emplois, les gains de productivité doivent donc permettre de financer une AU pour tous ceux qui vont rester sur le carreau. Mais ce raisonnement est d'une grande froideur. Il ne tient pas compte du sens que des travailleurs peuvent investir, non pas dans le contenu même de leur geste, mais dans le fait de contribuer collectivement à quelque chose, dans la valorisation sociale que cet emploi représente, dans la valorisation de soi qu'il autorise, etc.

« Sur base d'enquêtes-interviews, Danièle Linhart montre que, même dans les conditions éprouvantes, dévalorisantes, parfois infâmes, une certaine fierté et une appropriation du sens du travail se fraient un chemin. Tel est le cas des femmes travaillant dans un abattoir en France, où la division sexuée des tâches les cantonne dans le traitement des abats et viscères, tâches considérées comme viles. (...) Même au sein d'un abattoir, les travailleuses les moins "qualifiées" trouvent et apportent dans leur emploi cette part créative d'elles-mêmes. Cette partie immergée comporte une dimension altruiste et sociétale, dérangeante parce que difficile à penser, à intégrer. »¹²

Quelle serait donc la participation à la société de tous ceux que la robotisation laisserait de côté ? Une allocation universelle ne répond pas à cette question : en palliant la perte de revenu de l'emploi par une allocation « d'existence », elle s'exonère même de l'urgence de se la poser. Or, une garantie de revenus ne répond pas à la question de la « désaffiliation » ou de la « disqualification sociale ». Le désarroi existentiel d'une telle société n'est pas à prendre à la légère. Pour autant, utiliser ce prétexte pour préserver coûte que coûte la situation en l'état n'a pas davantage de sens (cf. encadré sur les *bullshit jobs*). L'existence ou non d'une AU n'est donc pas l'élément décisif. Celui-ci concerne la participation la plus partagée possible des membres d'une société dans la production de biens, de services, de richesses, de valeur et de sens. La question de la réduction collective du temps de travail, à cet égard, nous semble incontournable.

3.3. Parallèle : L'ubérisation d'aujourd'hui et l'industrialisation d'hier

Le parallélisme entre ce qu'on appelle aujourd'hui l'ubérisation et l'industrialisation au 19^e siècle pose de nombreuses questions. D'abord parce que les comportements et les arguments des « opposants » sont similaires. Au début du 19^e siècle, le mouvement des « luddites » ou celui, plus général, des « bris de machines », donne lieu à des confrontations violentes. Les tisserands anglais, entre autres, s'insurgent alors contre l'apparition de machines menaçant leur travail, ou leur capacité à vivre de leur travail. De la même façon, en 2015 les chauffeurs de taxi parisiens ont manifesté violemment leur colère face à la concurrence d'Uber. Ensuite, au niveau de la narration, certains ne se privent pas d'utiliser ce parallélisme pour disqualifier toute opposition actuelle à l'ubérisation, sous prétexte qu'il s'agirait d'un combat voué à l'échec car opposé au sens de l'Histoire. Ainsi, l'économiste Jean-Marc Daniel, dans *Les échos* : « *Le combat que mène l'Urssaf [l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales] contre Uber ne doit pas être mal interprété. Il ne s'agit pas d'un combat contre la fraude mais d'un combat d'arrière-garde contre le progrès et contre l'évidence. En agissant ainsi, l'Urssaf retrouve les réflexes des tisserands anglais des années 1810 qui cassaient les machines sous prétexte qu'elles supprimaient des emplois et surtout, qu'en dénaturant leur travail, elles conduisaient à la disparition de tout un art de vivre, celui de la "Merry old England" du 18^e siècle. Ces tisserands sont rentrés dans l'histoire sous le nom de "luddites" ».*¹³

Ce parallélisme doit nous interroger. Caricatural, imprégné d'une sorte de pensée magique vis-à-vis de la technologie et du Progrès, il soulève néanmoins un point essentiel : l'opposition des luddites des années 1811-1812 n'a non seulement pas empêché le mouvement d'industrialisation de se poursuivre et de s'accélérer, mais ce mouvement d'industrialisation n'a pas non plus débouché sur une catastrophe sociale définitive. Des forces se sont mises en place, à l'intérieur du nouveau cadre industriel de travail, qui ont mené, très lentement mais très sûrement, à des droits et à des protections à l'intérieur de ce cadre. Jusqu'à la sécurité sociale forte de la seconde moitié du 20^e siècle. Comme l'écrit François Jarrige, « *Le socialisme et le mouvement ouvrier ont été de formidables outils historiques de domestication de l'industrialisation. Les classes populaires ont conquis des droits sociaux, ont imposé des lois pour réglementer le marché du travail, indemniser les victimes d'accidents, redistribuer les richesses* ».¹⁴

La question qui se pose, par rapport au phénomène d'ubérisation, plus globalement de numérisation de l'économie, est en fin de compte une affaire de stratégie. Le meilleur moyen de « domestiquer » les plateformes numériques géantes est-il de les refuser violemment et définitivement, ou de progressivement mettre en place de nouvelles formes de concertation et de protections sociales adaptées aux mutations économiques - et donc forcément supranationales ? Les « rapports de force » exigent certainement des actions conséquentes, mais ces actions ont-elles une quelconque chance d'être perçues comme légitimes si elles sont menées par des catégories spécifiques de travailleurs (taximen, hôteliers, traducteurs, etc.), chaque fois isolés, contre d'autres travailleurs (avec ou sans emploi) qui s'inscrivent dans la dynamique de l'ubérisation pour des raisons individuelles souvent tout aussi légitimes ? Autrement dit encore, le discours de refus strict de l'ubérisation, légitime dans une optique défensive pour l'emploi, ne renforce-t-il pas paradoxalement une dualisation des travailleurs entre ceux qui ont un emploi fixe protégé par le cadre de la sécurité sociale existante, et toutes les autres catégories naissantes et souvent plus précaires de travailleurs (à la demande, free-lance, CDD, temps partiels subis, etc.) qui « s'ubérisent » pour des raisons légitimes ? Toutes ces formes nouvelles et précaires de travail ne permettent pas de protection sociale suffisante, c'est un fait. A partir de

là, quel est l'enjeu le plus réaliste : refuser leur existence pour maintenir les seules formes d'emplois « protégés », ou étendre les mécanismes de protection sociale à ces non-salariés ?

Uber n'est qu'un exemple, certes emblématique, d'un bouleversement par ailleurs indubitable et contrasté. Il s'agit donc de penser ces phénomènes de société comme partie intégrante de la réflexion, et pas uniquement comme des agressions capitalistes qui ne seraient qu'extérieures. Le collectif Ouishare, dans une réflexion à charge contre la loi El Khomri en France, pose un ensemble de questions qui résument bien l'insuffisance de toute vision caricaturale des évolutions économiques et sociales du travail : « *Quel modèle social pour inclure non seulement les salariés et les chômeurs, mais aussi les travailleurs pauvres, à la demande, les free-lance, les digital workers ? Comment adapter nos institutions de sécurité sociale et la définition politique du travail au monde de demain ? Quels modèles pour partager la valeur créée par la multitude et concentrée en grande partie dans les mains des plateformes ? Quelle représentation syndicale pour la masse silencieuse des non-salariés ? Quelle organisation des entreprises face aux aspirations à davantage d'autonomie ? Comment refonder la sécurité sociale pour asseoir une solidarité nationale qui produit de plus en plus de laissés-pour-compte ? Comment, enfin, penser la distribution des moyens de production pour éviter que les richesses créées ne bénéficient uniquement à ceux qui détiennent le portefeuille, les réseaux et les savoirs ?* »¹⁵

Nous ne pouvons donc pas nous contenter d'invoquer les diables *Uber* ou *AirBnb* quand on évoque la révolution numérique de l'économie et l'émergence de nouvelles formes dites collaboratives. On peut, bien sûr, regretter l'érosion du salariat, mais n'est-il pas problématique, entre autres, de continuer à inscrire les luttes sociales dans le clivage salarié/indépendant, dans la mesure où ces deux statuts recouvrent imparfaitement, aujourd'hui, des réalités éclatées et des inégalités multiples ? Les grilles de lecture qu'on active, de tous côtés, au sujet de l'allocation universelle, semblent trop étroites si l'on accepte de prendre en compte cet éclatement du travail. La question « pour ou contre l'AU » devient même dérisoire au regard de l'ampleur des bouleversements à l'œuvre. C'est davantage sur la nécessité d'un pacte social (radicalement) nouveau que le débat nous entraîne. C'est bien l'adéquation des mécanismes de protection sociale à l'ensemble des réalités du travail qui est interrogée, non dans ses principes, mais dans sa viabilité et dans son étendue. C'est sur le niveau de solidarité générale à l'œuvre dans la société que le débat doit porter. Or, à l'heure où les statuts se diversifient et s'hybrident, il n'est pas illogique de considérer que les mécanismes de solidarité puissent, eux aussi, se diversifier et s'hybrider.

3.4. Vertige : construire de la solidarité à partir de situations éclatées et hybrides ?

Résumons le propos que nous avons esquissé dans ce troisième chapitre.

Nous avons commencé par refuser, en l'état, la manière de poser le débat « allocation universelle vs sécurité sociale », tel qu'il se construit actuellement, soit sous la forme d'un procès en trahison à la solidarité fait aux partisans (de gauche) de l'AU, soit comme une accusation d'immobilisme injustifié faite à ses détracteurs.

Mais cela ne suffit pas. Nous avons donc affirmé que la raison du refus des termes de ce débat est **la reconnaissance de visées politiques légitimes autour des deux mécanismes** : solidarité et participation à la société d'une part (sécurité sociale), autonomie, réponses aux crises de l'emploi et du travail, et adaptation de la solidarité aux nouvelles réalités économiques d'autre part (AU).

Mais cela ne suffit pas encore. Le pas suivant doit être **une tentative d'intégrer ces préoccupations**, de leur chercher des points de contact, des perspectives de ralliement, en partant du principe qu'elles sont toutes nécessaires à un projet réaliste de progrès social.

Mais comment construire des alliances entre des visions qui reposent vraisemblablement, en outre, sur des « situations »¹⁶ diverses, au niveau sociologique, idéologique, professionnel, générationnel, culturel ? Comment coaliser, pour le dire plus platement, des syndicalistes traditionnels, des écologistes idéalistes, des pragmatiques généreux, des travailleurs désabusés, des demandeurs d'emploi désaffiliés et même, pourquoi pas enfin, des employeurs potentiels voire - qui sait - des entrepreneurs progressistes ?

Ces considérations peuvent donner le vertige... En effet, quels corps intermédiaires pourraient incarner les alliances citées ci-dessus et qui sont, à première vue, tout à fait insolubles dans les structures politiques et syndicales actuelles ? Or, nous l'avons déjà signalé, aucune coalition, aucun projet commun ne peut tenir uniquement sur des idées. Les combats politiques, pour être efficaces et garantis démocratiquement dans la durée, doivent être portés par des organismes collectifs et non par des agrégats d'individus supposés libres et rationnels au moment de déposer leur bulletin dans l'urne. Ne faut-il donc pas ouvrir le chantier également sur les acteurs institutionnels eux-mêmes ?

Pour s'aventurer dans ce terrain périlleux, tant il regorge de pièges et de réflexes idéologiques, nous estimons qu'il est préférable d'ancrer la réflexion non pas sur des concepts historiques ou théoriques, mais sur l'existence réelle de ces diverses « situations ». Il ne s'agit donc pas tant de « convergence des luttes » (au sens où il serait nécessaire de s'entendre sur des objectifs politiques) que de complémentarité des situations. Comme dans toute réflexion prospective, il s'agit, bien sûr, d'un jeu d'équilibriste. Mais ce jeu en vaut la chandelle : à l'heure où les grands compromis sociaux-démocrates se fracturent partout, et presque systématiquement dans le sens d'une adhésion populaire croissante à la droite extrême et à l'extrême droite (Trump, Poutine, Fillon voire Le Pen, De Wever, Orban, Wilders, et on en passe...), la gauche peut-elle se contenter de souhaiter le maintien de ces compromis sociaux-démocrates ? Ne pourrait-elle pas oser, sans renier ses principes d'égalité et de solidarité, explorer des improbables alliages de fortune, des compromis de nouvelle facture ? Quelque part, en caricaturant, l'alternative est la suivante : des compromis nouveaux ou un populisme borderline ; des bricolages inédits ou des promesses confortables mais intenable.

Il est tentant de continuer à lire la réalité socio-économique de 2016 avec des lunettes « histo-

riques », et d'écarter du même coup tout ce qui semble renier la préférence bismarckienne dans le répertoire de la sécurité sociale belge, par fidélité à une logique justifiée par des situations qui ont prévalu dans le paysage du 20^e siècle. Pour assurer une compréhension fine des enjeux, l'éclairage de l'Histoire est indispensable. Mais celle-ci permet justement de faire place à la complexité, et d'observer que la construction de la sécurité sociale n'est pas exempte de montages hybrides. Par exemple, son financement repose aujourd'hui aussi en partie sur l'impôt. Les lunettes de Beveridge ou de Bismarck sont donc éclairantes mais ce qui compte, c'est d'agir sur les fractures du réel et non de déplorer les fissures des instruments d'optique. Les valeurs mises en évidence dans les deux références historiques importent davantage que la distinction des mécanismes eux-mêmes, qui est de moins en moins lisible dans le débat public. Repenser la solidarité, la (re)distribution, l'universalité, le lien social... cela implique-t-il forcément aujourd'hui de poser un choix exclusif entre Bismarck et Beveridge ? Refonder des principes collectifs, mais désacraliser les mécanismes. L'inverse ne pourrait-il pas mener au pire ?

3.5. Hors piste : vers un pacte social nouveau ?

3.5.1. Au niveau des acteurs

La question ici posée relève du cadre de la concertation sociale, essentiellement à l'échelon national (et régional) tel qu'il s'est construit depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et de la gestion paritaire des organismes de sécurité sociale. Sans entrer dans le détail des compétences respectives du « Groupe des 10 », du Conseil central de l'économie (CCE) et des instances régionales de concertation sociale (CESW en Wallonie, CES en Région bruxelloise), sans entrer non plus dans celui des différents organismes de gestion de la sécurité sociale, est-il envisageable de poser la question du décalage entre l'architecture de ces organes de gestion et de concertation et l'hétérogénéité des acteurs socio-économiques actuels ? Bien sûr, les syndicats ont déjà largement intériorisé ce questionnement en faisant place en leur sein à une pluralité d'acteurs - notamment les travailleurs sans emploi (TSE). Mais l'éclatement des réalités du monde du travail (« ubérisation », prolifération des statuts précaires, des doubles statuts, etc.) autorise à s'interroger, en général, sur l'adéquation entre les grandes oppositions de points de vue qui sont autour de la table des négociations (syndicats, grands patrons, petits patrons), et l'ensemble du nuancier des réalités et des perspectives socio-économiques, moins clivées qu'autrefois.

Une clé d'entrée dans ce débat délicat et complexe peut précisément être l'objection de base faite par les détracteurs de l'allocation universelle à ses partisans : il s'agit d'un système reposant sur la fiscalité et l'Etat, d'une logique beveridgienne, ce qui réduit les garanties de contrôle démocratique de la part de la société civile. Avec beaucoup de naïveté, et en schématisant, renversons ce raisonnement. Est-ce qu'une allocation universelle « bismarckienne » est possible ? Autrement dit, est-il permis d'imaginer une gestion paritaire dans un système d'AU ? Certains diront que cela n'est rien d'autre que la sécurité sociale réinventée. Et en effet - probablement. Mais aujourd'hui, en 2016, si une sécurité sociale intégrant des formes d'inconditionnalité devait être inventée à partir de zéro, qui imaginerait-on autour de la table des négociations ? La question est purement rhétorique, car on n'invente jamais à partir de rien. Toutefois, y répondre pourrait aider à mieux cerner les liens encore effectifs et les chaînons manquants entre la réalité socio-économique et les organes de concertation et de gestion (à la fois

côté syndical et côté patronal). Concrètement : les questions qui touchent au champ de la sécurité sociale, AU ou pas, ne concernent-elles pas une série de nouveaux acteurs et de nouveaux enjeux qui ne seraient aujourd'hui pas, ou pas suffisamment représentés par les partenaires sociaux, ni côté patronal (par exemple les très petites entreprises ou certaines coopératives), ni côté syndical (par exemple les travailleurs à la demande et les TSE) ? En d'autres termes, comment s'assurer que les nouveaux enjeux trouvent une place dans les débats et dans les structures en place, qu'ils soient considérés comme tels et pas comme une menace pour la pérennité de ces mêmes structures ?

La question est ouverte, il ne s'agit nullement d'une ruse pour porter une estocade à la légitimité syndicale, qui d'ailleurs se porte beaucoup mieux que ne le laissent penser les micros-trottoirs ou de rapides coups d'œil aux réseaux sociaux les jours de grève¹⁷... Bien au contraire, l'objectif est plutôt de renforcer la légitimité des partenaires sociaux en les rapprochant des réalités sociologiques. Bien sûr, c'est un chantier douloureux pour les acteurs historiques attachés aux mécanismes de gestion et de représentation qu'ils ont conquis. Mais l'actualisation de la solidarité et l'émancipation sociale ne priment-elles pas sur les formes historiques dans lesquelles elles se sont incarnées ?

3.5.2. Dans le champ de la protection sociale elle-même

Si l'on accepte de sortir des tranchées du débat « allocation universelle vs sécurité sociale », comme le préconise Felipe Van Keirsbilck (CNE), il devient possible de se pencher sur une série de jonctions possibles entre les deux logiques. Ce dernier a proposé, par exemple, de travailler, à l'intérieur du cadre de la Sécu actuelle, sur trois préoccupations légitimes des partisans d'une AU : l'individualisation des droits, la lisibilité et la simplicité de ces droits, et l'accroissement de l'autonomie personnelle :

« Peut-on faire des pas significatifs dans cette triple direction avant d'avoir renversé le Capitalisme, en partant des réalités de nos sociétés et en prenant au sérieux la critique syndicale relative au pouvoir effectif des acteurs collectifs ? La CNE défend par exemple une réflexion de fond sur l'avenir des pensions qui associerait une pension de base entièrement individuelle, simple et inconditionnelle avec une pension par répartition basée sur la carrière. On pourrait de même reprendre les débats portés par certains mouvements de jeunes sur l'instauration d'un « salaire jeune » garanti individuellement durant les études ou jusqu'au premier emploi. Avant et après leur parcours dans la « population active » (disons : de 25 à 60 ans ?), les travailleurs étudiants, précaires ou (pré-) pensionnés n'ont de toute façon pas énormément de pouvoir direct sur le partage capital-travail. La critique syndicale est donc moins pertinente pour eux. Ceux qui croient à l'allocation universelle comme à une utopie utile, comme à un horizon vers lequel on peut avancer prudemment, les pieds dans le réel, devraient me semble-t-il être intéressés par ce double développement du mécanisme inaccompli de la Cotisation sociale. »¹⁸

Dans la période « active » de la vie, par ailleurs, la crise du travail (Bullshit jobs, stress, burn-out,

etc.) et de l'emploi (dérégulation des statuts, économie « collaborative », plateformes numériques, travail à la demande) incite à reprendre sans tabous la question du sens du travail. Cela oblige bien sûr à interroger le contenu même du travail (qu'est-ce qu'on produit ?) mais aussi son organisation sociale, avec un paradoxe à apprivoiser : les grandes unités de production facilitent la possibilité d'un mouvement social et d'un rapport de force à la faveur d'implantations syndicales de masse, mais ne sont-elles pas, en soi, moins souhaitables que l'existence d'un tissu de production beaucoup plus modulaire et dispersé, fait d'indépendants, de TPE et de PME ? Et si c'est le cas, comment y crée-t-on de la solidarité, un mouvement social, alors même que ces statuts s'enracinent dans un imaginaire entrepreneurial fortement hostile à la cotisation sociale, capturé et dominé par les partis libéraux ?

Ces questions peuvent paraître spéculatives ou peu réalistes. Pourtant, notre intuition est qu'elles correspondent à une forme de questionnement partagé, à une interrogation profonde vis-à-vis des termes classiques du débat économique. Ainsi, quand on oppose les « 1 % » aux « 99 % », et malgré le côté caricatural de la formule, ne rejoint-on pas mieux une nouvelle ligne de front, que ne recouvre que très partiellement celle qui oppose « patrons » et « salariés » ? Si cette opposition de statut garde sa pertinence, ne doit-elle pas être intégrée à une vision plus globale des inégalités de revenus et de ressources ?

Aussi, en ce qui concerne une potentielle coexistence de la sécurité sociale et d'une logique d'allocation universelle, la proposition hybride de Philippe Defeyt, par exemple, mériterait d'être observée et analysée par ceux qui, dans la critique syndicale de l'AU, sont néanmoins prêts à sortir des tranchées historiques pour en creuser (qui sait) de nouvelles, à l'endroit où s'est déplacée la ligne de front.

Quant aux partisans non libéraux de l'allocation universelle, il serait fructueux qu'ils initient une réflexion sur « l'inscription sociale » de leur revendication, et sur les différences de logique induites par les cotisations sociales et la fiscalité. Un détour par le concept de « salaire à vie » développé en France par Bernard Friot et relayé par le *Réseau Salarial* (voir encadré ci-contre), pourrait les convaincre d'attacher une plus grande importance à la question de la répartition primaire des richesses. Autrement dit, à militer pour qu'augmente la part de la richesse créée qui rémunère du travail, par rapport à celle qui sert à assurer de gros rendements pour le capital. On peut alors privilégier une « socialisation à la source », plutôt qu'une ponction et une redistribution centralisée par un État qui, de nos jours, ne constitue plus vraiment un rempart contre les dérives néolibérales. Ou alors, a minima, il faut s'interroger sur les conditions de restauration d'un État qui soit moins perméable au pouvoir économique et davantage en phase avec la société civile, et instaurer les garde-fous qui puisse le garantir. Dans un cas comme dans l'autre, le rôle de la société civile doit être considéré ; amplifié plutôt qu'oublié.

Le salaire à vie : face inversée de l'allocation universelle ?

Le concept de « salaire à vie », proposé par Bernard Friot et popularisé par le Réseau Salarial dont il est l'un des fondateurs, peut sembler à première vue consister en une sorte d'allocation universelle en ce sens qu'il est un revenu versé dès la majorité, sans conditions, à toute personne jusqu'à la fin de sa vie. Pourtant, la logique d'un salaire à vie est à l'opposé de celle de l'allocation universelle. En effet, le premier est pensé comme une socialisation à la source de la totalité des richesses économiques créées par les processus de production, tandis que la seconde est un mécanisme fiscal de redistribution par l'Etat d'un montant fixe, généré par l'impôt et qui vient s'ajouter à d'autres revenus potentiels.

D'inspiration nettement marxiste, le salaire à vie est donc une utopie de récupération, par la part des salaires, de la totalité de la part de rémunération du capital. En schématisant, l'ensemble des richesses produites serait distribué entre trois caisses de cotisations : une caisse de cotisation pour les salaires (60%), une caisse pour les investissements (30 %, avec une concertation démocratique sur les investissements à réaliser), et une caisse de cotisation « gratuité » dédiée aux services publics (10%). On a donc affaire à une sorte de sécurité sociale « totale », poussée jusqu'au bout de la logique de socialisation primaire des richesses produites. Le modèle est toutefois très novateur, en ce sens qu'il découple le revenu de l'emploi. Le « salaire à vie » s'échelonnerait ainsi sur une échelle barémique, de 1.500 à 6.000 €, qui serait fonction non pas de la quantité de travail calculée en heures, de la position hiérarchique occupée ou d'une contractualisation entre un patron et un employé, mais de la qualification des personnes. La progression sur l'échelle serait calculée en nombre de points, attribués lors « d'épreuves » dont le critère principal est l'utilité sociale de la participation à la société. Dans le modèle de Friot, est considéré comme du travail toute tâche utile à la société, donc y compris tout ce qui relève actuellement de la sphère domestique (s'occuper des enfants, de ses proches) ou du travail volontaire. Réaliser des tâches particulièrement nécessaires, exercer des métiers en pénurie, occuper des responsabilités, etc. pourraient constituer des critères permettant d'augmenter ses points sur l'échelle de qualification.

Les partisans du revenu de base (traduction française de l'AU) critiquent le salaire à vie parce qu'il n'impliquerait pas de rupture avec le productivisme, tout en reconnaissant la radicalité de la proposition de socialiser l'ensemble des richesses. Ils lui reprochent aussi de continuer à lier le « salaire », bien qu'à vie, à une participation à la production de richesses, contrairement à l'allocation universelle qui installe, selon eux, un socle inconditionnel lié à l'existence et non à un rôle productif. Un dialogue entre ces deux conceptions nous semblerait toutefois beaucoup plus fructueux qu'une opposition de modèles (c'est à nouveau, poussée à l'extrême, la confrontation Bismarck vs Beveridge). Ce dialogue pourrait avoir une grande valeur pédagogique sur ce que signifie la richesse (la « valeur »), la distribution, la redistribution, l'égalité, le travail, etc. Autant de concepts à se réapproprier pour approfondir un débat démocratique et ouvert sur ce qui justifie (ou pas) une évolution de la sécurité sociale actuelle.



Conclusion

Trois urgences pédagogiques

Quant à nous, en tant que mouvement d'éducation populaire, concédons que lancer d'immenses chantiers de réflexion et d'action, comme nous l'avons fait dans le chapitre 3, peut paraître un peu facile dans la mesure où cela n'interroge pas fondamentalement notre mode de fonctionnement, de financement et d'action, comme cela serait le cas pour les syndicats par exemple. Mais nous pouvons néanmoins en tirer des conséquences exigeantes en termes d'éducation permanente. Entre autres, trois enjeux semblent ressortir de toutes les considérations développées dans cette étude.

- L'actualisation des réflexions sur **le sens du travail**, en intégrant l'ensemble des paramètres qui justifient un traitement « complexe » de cette question : la fragilisation du modèle de l'emploi salarié, la multiplication de types de contrats et d'activités extérieurs à ce modèle (CDD, intérim, travail à la demande, free-lance, plateformes numériques...), la prolifération des *bullshit jobs* (à objectiver), le mal-être au travail, la centralité de la valeur travail malgré cet éclatement (à affiner), la robotisation et la numérisation de l'économie dans un contexte mondialisé, les impasses écologiques du productivisme et l'essoufflement des secteurs industriels, les différences générationnelles de perception du travail et de l'avenir, etc.
- **Une pédagogie des mécanismes de solidarité.** La nécessité de travailler sur les représentations de ce qu'est la sécurité sociale, à savoir un revenu socialisé, différé, dans sa différence fondamentale avec la fiscalité. Sans ce préalable, tout traitement subtil du débat sur l'allocation universelle et/ou sur l'évolution de la sécurité sociale est voué à demeurer cantonné aux spécialistes. Il ne s'agit bien sûr pas de trancher entre ces deux types de solidarité, mais d'en comprendre les nuances et les implications politiques pour imaginer de nouvelles pistes de progrès social.

• **Le risque populiste.** L'urgence d'apporter des éléments de réponse et de réflexion au « déclassement » de larges parties de la population active, notamment des classes moyennes, dans un contexte de mondialisation néolibérale. Il s'agit d'éviter de tomber dans le piège qui est en train de se refermer sur nos sociétés, à savoir le recyclage d'impasses socio-économiques en questions d'identité et de souverainisme. Ce piège se referme sur les gauches en particulier, dont les électeurs se trouvent dans l'impossibilité de distinguer, pour les gauches de gouvernement, la différence avec les droites de gouvernement, et pour les gauches radicales, la plus-value de leur projet par rapport à celui des (extrêmes)droites nationalistes et populistes. Dans ce défi, l'enjeu est double. Il concerne à la fois l'axe droite-gauche sur les questions socio-économiques, toujours pertinent mais parasité par un axe souverainiste-universaliste¹⁹ qui, à bien des égards, sème une confusion dont jouent les amateurs d'idées simplistes. Sortir de ce quadrillage par le côté gauche et universaliste impliquera forcément des inventions et du courage politique.



Notes

1 *Questions d'histoire sociale*, CARHOP-FEC, 2005.

2 La sécurité sociale belge est de type "bismarckien", c'est-à-dire fondée sur la communauté des travailleurs qui se créent, par leurs cotisations, des droits contributifs. Dans un système dit "beveridgien", c'est l'administration publique qui joue le rôle central, au sein d'un seul ministère, de redistribuer des prestations à la communauté des citoyens.

3 Noter que cette allocation de kWh gratuits a été supprimée par l'actuel gouvernement flamand, pour des motifs qui n'ont d'ailleurs rien à voir avec un débat sur l'allocation universelle.

4 Hedwige Peemans-Poullet, « Faire table rase : l'obsession simplificatrice » dans *Ensemble* n°89, dossier allocation universelle, décembre 2015, pp. 17-20.

5 Courtay J.M, « Le travail, une valeur en voie de disparition », fiche de lecture (HEC Paris, 2008) de MEDA Dominique, *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Flammarion, 1998.

6 Voir par exemple le livre *En finir avec l'emploi. Pour la Cité du travail vivant* (Bruxelles, Couleur livres, 2015), qui est le fruit d'une réflexion citoyenne coordonnée par Véronique Quinet du CIEP-MOC de la Province du Luxembourg. Le titre de cet ouvrage, très provocateur, ne fait pas justice à la démarche dont rend compte son contenu. Il s'agit en effet d'un questionnement ouvert sur la forme majoritaire qu'a prise le travail au siècle passé, l'emploi, qui est une construction sociale en train de se défaire.

7 Felipe Van Keirsbilck, « Un horizon peut-être, un chemin sûrement pas » dans *Ensemble* n° 89, décembre 2015, pp. 23-24.

8 Arnaud Lismond-Mertes, « De quoi l'allocation universelle est-elle le nom ? » dans *Ensemble*, dossier allocation universelle, n°89, décembre 2015, pp. 25-27.

9 Corentin de Salle, « L'allocation universelle, une mauvaise réponse à une vraie question », Carte Blanche dans *Le Soir* du 2 mai 2016.

10 Hedwige Peemans-Poullet, « Faire table rase : l'obsession simplificatrice » dans *Ensemble* n°89, dossier allocation universelle, décembre 2015, pp. 17-20.

11 Laurence Delperdange et Christophe Smets, *Chroniques du No Job's Land, Douze témoins en quête d'emploi*, Equipes Populaires et PAC, 2013.

12 *En finir avec l'emploi. Pour la Cité du travail vivant*, Éditions Couleurs Livres, 2015, Ouvrage collectif coordonnée par Véronique Quinet (CIEP-MOC Luxembourg), pp. 68-69.

13 « Urssaf contre Uber : le mauvais remake luddite », Jean-Marc Daniel - Les Echos | Le 25/05/2016

14 « Trop de robots, trop d'écrans : où sont passés les casseurs de machines ? » Entretien avec François Jarrige, Par Rémi Noyon Journaliste, Audrey Cerdan Journaliste et photographe. Publié le 26/08/2016 à 16h29

15 « Une loi travail pour le XXIe siècle », Diana Filippova, dans *Ouishare magazine*, le 15 mars 2016

16 Nous prenons le terme de « situation » dans le sens philosophique : « Au sens le plus large, la situation est un état complexe résultant de l'interaction, à un moment déterminé, d'un vivant ou d'une personne avec son environnement physique, affectif, social (éventuellement culturel, intellectuel, historique). En un sens plus précis (qui est celui de Sartre), la situation est, pour chacun d'entre nous, sa position au milieu du monde, avec les concours et les obstacles que ce monde enferme et qui conditionnent la réalisation d'un projet personnel » (www.universalis.fr)

17 Voir à ce sujet le *Courrier hebdomadaire du CRISP* n° 2298 : Marc Swyngedouw, Koen Abts, Bart Meuleman, Syndicats et syndicalisme, perceptions et opinions, 2016.

18 Felipe Van Keirsbilck, « Un horizon peut-être, un chemin sûrement pas » dans *Ensemble* n°89, dossier allocation universelle, décembre 2015, pp. 23-24.

19 Voir à ce sujet l'article de François Gemenne dans *La Revue Nouvelle* (2016/n°4) : « Frontières, souverainisme et vacuité ».

http://www.revueouvelle.be/IMG/pdf/044-049_dossier_gemenne6p.indd.pdf





Bibliographie

Autres références que celles citées dans les notes :

L'allocation universelle, Plus de liberté, moins de solidarité ?, colloque organisé par les Equipes Populaires le 22 octobre 2015.

Rim Ben Achour, *L'allocation universelle : un progrès social, vraiment ?*, Institut Emile Vandervelde (IEV), 2015.

Marie Bernaerts, *L'allocation universelle ou la sécurité sociale ?*, Une collection d'individus face à un système solidaire à préserver, Action et Recherche Culturelle, 2015.

Naomi Berger, *Allocation universelle : un rêve éveillé ?*, Centre Permanent pour la Participation et la Citoyenneté (CPCP), 2014.

Frédéric Bosqué, « Citoyen ou salarié à vie ? Analyse critique du "salaire à vie" de Bernard Friot », Mouvement Français pour un Revenu de Base (MFRB), 9 janvier 2013, <http://www.revenude-base.info/2013/01/09/revenu-salaire-vie-friot/>

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion (CSCE), Revue Ensemble n°89, *Allocation universelle : miroir aux alouettes ?*, décembre 2015.

Philippe Defeyt, *Un revenu de base pour chacun, plus d'autonomie pour tous*, document de travail, juin 2016.

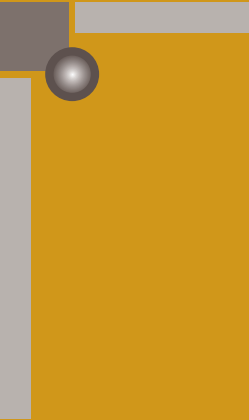
Xavier Dubois et Christine Steinbach, *L'allocation universelle, Plus de liberté, moins de solidarité ?*, Equipes Populaires, 2015.

Diana Filippova, « La crise du salariat aura-t-elle lieu ? » dans *Ouishare Magazine*, 15 octobre 2015. <http://magazine.ouishare.net/fr/2015/10/la-crise-du-salariat-aura-t-elle-lieu/>

Diana Filippova, « Les secrets bien gardés du revenu universel » dans *Ouishare magazine*, 25 février 2016. <http://magazine.ouishare.net/fr/2016/02/les-secrets-bien-gardes-du-revenu-universel/>

André Gorz, *Misères du présent, Richesse du possible*, Paris, Éditions Galilée, 1997.





Parmi les progressistes, le débat sur l'allocation universelle ressemble souvent à une guerre de tranchées : « C'est une machine à précariser, un cheval de Troie du néolibéralisme » disent les uns. « La sécurité sociale n'est plus adaptée aux mutations de notre époque » disent les autres. Et chacun chérit son idée, aménage sa tranchée et affine ses angles de tir.

Faut-il nécessairement choisir l'une contre l'autre ? Plutôt que d'opposer les mécanismes, nous préférons l'aventure de questionnements ouverts... L'allocation universelle peut-elle être un outil catalyseur d'une Sécu capable d'intégrer les réalités du monde qui se dessine, pour mieux servir les principes fondamentaux de solidarité qui la guident ?

Cette étude procède d'une intuition : la sécurité sociale dont nous héritons tous et l'allocation universelle que certains préconisent sont toutes deux porteuses de valeurs progressistes légitimes. Cette intuition se transforme en choix : celui de sortir des tranchées pour rejoindre la complexité du réel, les fractures et les évolutions du monde du travail, l'épaisseur des dynamiques sociales. A partir de deux exemples d'applications potentielles dans le cadre de la Sécu, l'allocation universelle est ici mise à l'épreuve en tant qu'instrument complémentaire au modèle. Défendus par Philippe Defeyt, critiqués par Mateo Alaluf, ces deux exemples nous fournissent une abondante matière de réflexion dans l'optique d'un pacte social à actualiser.

Equipes Populaires
Rue du Lombard, 8
5000 Namur - 081/73.40.86
secretariat@equipespopulaires.be
www.equipespopulaires.be

